

Du 15 au 21 novembre 2021 - N° 4785

le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (93^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Le cancer du sein bientôt dépisté dans le sang ?

Carmen Garrido, directrice de recherche à l'Inserm de Dijon, à la tête de l'équipe multidisciplinaire de l'uB et du CGFL, a reçu le grand prix de la recherche Ruban rose, pour ses travaux sur une solution de dépistage rapide du cancer du sein grâce à une simple prise de sang. *Page 16*

Industrie 4.0 : Métalhom investit massivement

Métalhom, société du Doubs spécialisée dans la conception et la fabrication de composants métallurgiques à forte valeur ajoutée investit six millions d'euros dans l'acquisition de nouvelles technologies. *Page 5*

Plus de 15 millions d'euros pour l'eau de BFC

Au deuxième trimestre, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a financé 190 projets en Bourgogne Franche-Comté et Grand-Est, pour 15,6 millions d'euros. *Page 8*

4 pages d'annonces légales
Lire les pages 11 à 14

La Côte-d'Or joue des "belles" mécaniques



Fin octobre, les équipes de l'émission Top Gear France, sur RMC Découverte, étaient en Côte-d'Or pour deux jours de tournage. L'occasion pour le pilote Bruce Jouanny et le journaliste Yann Larret-Menezo,

alias Le Tone, de venir tester deux voitures sportives dans des décors commel'Abbaye de Fontenay ou encore le Circuit Dijon Prenois. Une opération qui pour le territoire rime avec retombées économiques

directes et indirectes « Pour ce tournage, c'est une équipe de 20 personnes qui se déplace pendant deux jours et trois nuits sur une période d'ailes de saison. Ça nous a permis de faire travailler des hôteliers et des res-

taurateurs qui, en plus en sortie de crise sanitaire, ont été heureux de les accueillir », développe Isabelle Corond-Peintre, directrice de Côte-d'Or Tourisme.

Page 7

Ymag voit positif pour son nouveau siège

Ymag, le leader français des services numériques pour le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle, investit dans un nouveau siège social à Dijon. Baptisé Ymagéo, ce concept de bâtiment écoresponsable et innovant à énergie positive de 1.577 mètres carrés, sortira de terre au printemps 2022. Outre l'op-

timisation des performances énergétiques, ce projet vise à favoriser le bien-être de ses occupants, notamment par le biais de son architecture arc-boutée autour d'un patio central vitré et végétalisé, son toit terrasse pouvant accueillir un jardin potager, sa salle de sport, ses espaces conviviaux et partagés... *Page 6*

La culture marocaine se dévoile en clichés à Chenôve. *Page 15*



BATISSEURS BOURGUIGNONS
La maison passion



Offrez-vous la maison dont vous avez toujours rêvé

www.batisseurs-bourguignons.fr

R 28302 - 4785 - 1,50 €



CBRE|IMPACT

Membre indépendant du réseau CBRE

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement, ...



Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur www.impact-cbre.fr

03 80 51 71 71

dijon@cbre.fr

C'EST PARTI POUR UN BAIL !

IMPACT PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIERE SPECIALISEE POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

03 80 51 71 64

www.impact-property.fr | contact@impact-property.fr

Le marché automobile



Le marché de l'automobile face à la crise

Le mois d'octobre signe une performance assez moyenne avec 505.137 immatriculations, soit une baisse de 13,4% par rapport à octobre 2020 (- 9,3 % à jours ouvrables constants), d'après le dernier baromètre sur le marché du véhicule d'occasion en France édité par AutoScout24. Ce chiffre est à mettre en regard avec les statistiques du même mois avant la crise de la Covid-19 et montre une régression de 5 %. Depuis le début de l'année, les ventes de véhicules d'occasion ont tout de même progressé de 9,8 %. Parallèlement, le marché du véhicule neuf continue à enregistrer des mauvaises performances avec un volume de 118.521 soit une baisse de 30,7 % par rapport à octobre 2020 et de 37,3 % par rapport à 2019. Le marché du neuf reste positif depuis le début de l'année 2021 avec une progression de 3 %.

Le Louvre



Le Louvre, musée le plus visité du monde

Selon le dernier rapport d'AECOM, le Musée du Louvre a vu 2,7 millions de personnes visiter ses expositions en 2020, malgré la crise sanitaire, lui permettant de conserver sa première place au classement des musées les plus fréquentés à l'échelle mondiale. Assez loin derrière avec environ 1,6 million de visiteurs, on retrouve le Musée national de Chine situé à Pékin. Les musées du Vatican, fondés en 1506 par le pape Jules II (et donc l'un des plus anciens musées encore existant en Europe) n'occupent que la quatrième place en matière d'affluence avec 1,3 million de visiteurs en 2020. Dans l'ensemble, la fréquentation des musées a diminué d'environ 78 % dans les 20 musées les plus fréquentés au monde en 2020, avec seulement 22,4 millions de visiteurs contre plus de 105 millions en 2019.

La note financière des petites villes de demain



Les "petites villes de demain" en difficultés financières ?

L'AFL, la banque des collectivités, vient de publier la toute première édition de son baromètre de la santé financière des "petites villes de demain" (PVD). Cette analyse financière, basée sur des notes sur sept établies sur trois critères comme la solvabilité, le poids de l'endettement et les marges de manœuvre budgétaires, met en exergue les difficultés financières rencontrées par les communes dans la majeure partie du territoire. Toutefois, l'analyse révèle qu'entre 2016 et 2020, les notes financières des communes PVD se sont globalement davantage redressées (+ 8 %) que celles de l'ensemble des communes françaises (+ 6 %). En Bourgogne Franche-Comté, la moyenne régionale a quant à elle diminuée, passant de 3,70 à 3,35 sur sept.

baromètre

Depuis 2019, Arnaud Valour et Benjamin Lemaire s'affairent à étoffer leur gamme de spiritueux premium au sein de leur distillerie Valour+Lemaire, à Tonnerre dans l'Yonne. Cet automne, quatre nouveaux produits rejoignent la collection.



Valour et Lemaire distillent avec passion

Tout est parti d'une dégustation. Après des études à l'étranger et diverses expériences dans l'accompagnement d'entreprises industrielles et dans la communication et la défense des vins de Chablis et de l'Yonne, mais aussi dans la formation et le conseil en marketing et en développement, Arnaud Valour (à gauche) travaillait dans un « bar à vins-cœnobistro-caviste » comme il le décrit lui-même au cœur de Chablis, lorsqu'il a rencontré Benjamin Lemaire (à droite). Si le projet de créer une distillerie trotait dans la tête d'Arnaud depuis près de cinq ans, il n'en était pas tout à fait fait de même pour Benjamin. En effet, après avoir fait ses gammes à l'Opéra national de Paris, il venait de se former dans l'idée d'un jour rejoindre la production. « C'est en fait une agence de voyage œnotouristique réceptive qui verra le jour et évoluera entre groupe d'hardis dégustateurs et entreprises renommées cherchant des

solutions pour la formation et la cohésion de leurs équipes », témoigne-t-il. La rencontre est faite à l'occasion d'un évènement. Une formation plus tard dans la patrie du Gin, Valour+Lemaire naît à Tonnerre, dans l'Yonne.

SAVOIR-FAIRE ET PASSION

Depuis mars 2019, la distillerie située au cœur des prestigieux vignobles de Chablis ne manque pas de créativité. Lauréate du Réseau entreprendre Bourgogne en 2020 et en 2021, elle propose aujourd'hui une gamme d'alcools et de spiritueux haut de gamme élevée artisanalement avec des recettes inédites. « Les stars, à part nos clients, ce sont véritablement les arômes et les saveurs, affirment-ils. Aussi afin de garantir leurs expressions, nous avons éliminé tout ce que nous ne pouvons pas prouver, tout ce que nous ne pouvons pas justifier et tout ce qui ne nous permettrait pas d'offrir le même haut niveau de qualité, bouteille après bouteille ». De qualité, locale et durable, cette production s'étoffe au gré

des saisons de spiritueux tels que des vodkas, des gins, des whiskys ou encore des rhums et pourquoi pas bientôt des brandys et des marcs. Cet automne, deux nouveaux gins et une vodka viennent d'ailleurs enrichir la gamme "constellation", une gamme "ultra-premium" de gins et de vodkas à la logique éphémère proposée en séries limitées. Un malt exclusif viendra quant à lui enrichir la gamme "Origins" disponible tout au long de l'année. « Ces nouveaux distillats confirment le parti pris, la créativité et l'exigence de Valour+Lemaire qui produit de petites cuvées d'exception, aux recettes développées à la distillerie sur des bases de botaniques, de grains ou de sucres sélectionnés. Distillés dans un alambic ultra-moderne en inox, ce sont des alcools à très forte personnalité, intenses, authentiques et exclusifs qui sont élevés avec cette promesse : aucun folklore, juste du goût. »

ANTONIN TABARD

♦ valour-lemaire.com

Ils bougent.



JOËL ABBEY RECONDUIT À LA PRÉSIDENTIE DU CAUE DE CÔTE-D'OR. Le conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Côte-d'Or (CAUE 21) a été renouvelé vendredi 1er octobre et a reconduit à sa présidence Joël Abbey. Il est composé de représentants de l'État, d'élus désignés par le Conseil départemental, de représentants des professions, de personnes qualifiées et de membres élus par l'Assemblée générale, tous concernés par l'architecture, l'urbanisme ou l'environnement. Face aux administrateurs, Joël Abbey a tenu à exposer des perspectives qu'il considère comme stimulantes, à la fois parce que les sollicitations des communes sont toujours aussi importantes, depuis les dernières élections municipales, mais aussi parce que certaines demandes obligent à faire évoluer les modes d'intervention du CAUE. Par exemple, en s'engageant avec le département et l'État dans le dispositif "Petites villes de demain", qui concerne 14 communes en Côte-d'Or, des propositions d'accompagnement adaptées avec les partenaires et les élus devront être développées. Il a également insisté sur la part culturelle de l'activité, en particulier avec les actions de sensibilisation auprès du grand public et du public scolaire, du primaire à l'université.

décideurs

MEURDRA
Pompes FunèbresDepuis 1952, une famille
au service des familles.UN SEUL NUMÉRO
03 80 65 21 22Meurdra
POMPES FUNÈBRES

DEUX ADRESSES

107, Rue Jean-Jacques Rousseau 21000 Dijon

18, Rue de la Redoute 21850 Saint-Apollinaire

ENTREPRISES

Un Hôtel Mama Shelter s'implante à Dijon

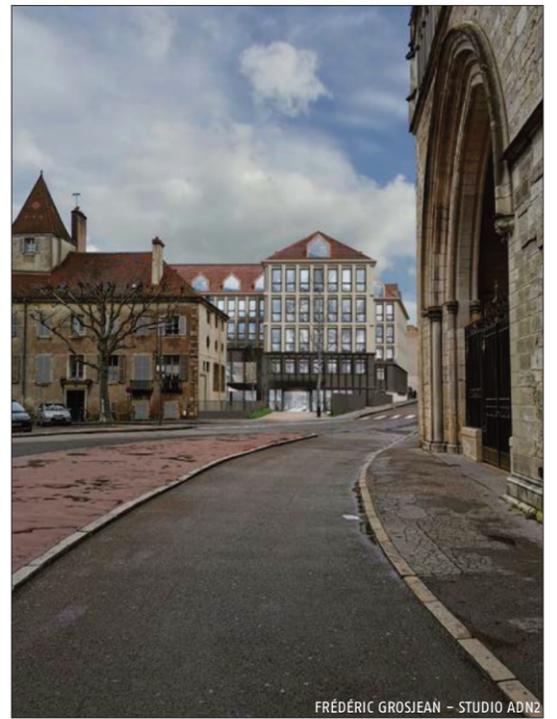
Hôtellerie. L'enseigne hôtelière Mama Shelter, réputée pour sa convivialité, son esprit de fête et son design affirmé, va s'installer à Dijon. L'ouverture est prévue pour début 2023. Le quatorzième établissement du groupe dans le monde sera situé rue du Docteur Maret, à la place de la Caisse primaire d'Assurance Maladie.



FRANCIS AMIAND



FRANCIS AMIAND



FRÉDÉRIC GROSJEAN - STUDIO ADN2



FRANCIS AMIAND



FRÉDÉRIC GROSJEAN - STUDIO ADN2

Vues de gauche l'hôtel Mama Shelter Roma en Italie, inauguré le vendredi 15 octobre. À Dijon, le futur établissement prendra place, rue du Docteur Maret, sur l'ancien site de la Caisse primaire d'Assurance Maladie.



L'idée derrière les hôtels Maman Shelter, selon le communiqué de presse du groupe est de proposer un lieu de vie, populaire et chaleureux, propice aux retrouvailles entre amis ou en famille. Terrain de pétanque, baby-foot géant, salle de cinéma, DJ set, chambres familiales et douillettes sont les éléments caractéristiques de la formule et de son succès auprès du jeune public, notam-

ment. « Plus qu'un hôtel restaurant, c'est une expérience à vivre », affirme l'enseigne.

UNE DÉCLINAISON LOCALE

Si le concept est le même dans le monde, la recette n'est pas recopiée à l'identique partout. Le Mama Shelter à Dijon prendra aussi un goût local, avec un espace de dégustations de vins notamment. Le restaurant proposera une cuisine maison et soignée (sans oublier les fameuses coquillettes jambon type du concept), ouverte sur la salle et

prolongée par une terrasse.

La famille Trigano, à l'origine de ces hôtels atypiques, a la volonté de faire les choses avec le cœur, au gré de rencontres sincères et marquantes. À Dijon, c'est un échange chaleureux avec la famille Jacquier, qui a pesé dans le choix d'installer le quatorzième Mama Shelter du groupe dans la capitale des Ducs. Ainsi, après des destinations comme Los Angeles, Rio de Janeiro et Dubaï, et plus récemment Rome, c'est au tour de la métropole dijonnaise de s'inscrire dans la tendance.

Porté par Hôtels Bourgogne Qualité, à la métropole ! ce projet va insuffler un nouvel élan

FRÉDÉRIC CHEVALIER

En chiffres

- ◆ 14^e établissement dans le monde.
- ◆ 5.000 mètres carrés.
- ◆ 120 chambres.
- ◆ 220 couverts pour le restaurant.
- ◆ 250 mètres carrés pour le cinéma.
- ◆ 5 étages.
- ◆ 120 euros : c'est le prix d'une chambre standard.
- ◆ Plus de 50 emplois créés.

Emploi. Dans le cadre de la semaine nationale de l'emploi agroalimentaire, initiée par les Associations régionales des industries agroalimentaires, Pôle emploi et l'Apec, des actions locales ont lieu cette semaine pour favoriser les rencontres entre offreurs et demandeurs d'emploi.

L'agroalimentaire ouvre ses portes

Bourgogne Franche-Comté

Une enquête menée en 2019 par Vitagora et Pôle emploi auprès d'un public de demandeurs d'emploi de Bourgogne Franche-Comté mettait en évidence la méconnaissance du secteur agroalimentaire par le public. En effet, 21 % des demandeurs d'emploi de la région déclaraient méconnaître ce secteur et 88 % pensaient ne pas être assez informés sur ces métiers. Ainsi et pour favoriser l'attractivité de la filière agroalimentaire, tout en faisant connaître les métiers aux demandeurs d'emploi et en facilitant les prochains recrutements des entreprises de la filière, le réseau des Associations régionales des industries agroalimentaires (Aria), Pôle emploi et l'Apec ont décidé de lancer la Semaine nationale de l'emploi agroalimentaire. « Le secteur agroalimentaire de Bourgogne Franche-Comté, comme dans le reste de la France, souffre d'un déficit d'attractivité et rencontre des difficultés de



PASCAL XIQUINA / ANIA

recrutement réelles, reconnaît Justine Duc, responsable des activités de formation chez Vitagora. La Semaine nationale de l'emploi agroalimentaire va permettre d'apporter un éclairage sur les métiers de la filière et de faire se rencontrer employeurs et demandeurs d'emploi. D'après Pôle emploi, il y a 2.890 projets de recrutement dans les entreprises agroalimentaires dans la région en 2021. L'organisme estime que 58,8 % d'entre eux seront difficiles à pourvoir. À l'occasion de cette

semaine, industriels et acteurs de l'emploi se mobilisent pour l'attractivité de la filière, avec plusieurs actions concrètes destinées au public de demandeurs d'emploi. L'entreprise Festins de Bourgogne dans l'Yonne ouvrira ses portes le 16 novembre et les entreprises Régilait, Dauna et les Moulins Joseph Nicol en Saône-et-Loire, Monts et Terroires dans le Jura et Saint Michel dans la Nièvre ouvriront leur portes le 18 novembre. L'occasion de faire découvrir en

conditions réelles leurs métiers. À l'issue de chaque visite, des sessions de recrutement seront organisées pour pourvoir les plus de 140 postes disponibles. Les entreprises Jovidor et La Fourcée Dorée, dans l'Yonne, iront quant à eux à la rencontre des demandeurs d'emplois le 18 novembre dans les agences locales de Pôle emploi et LDC organisera deux sessions de recrutement pour ses sites LDC Bourgogne et Guillot Cobreda en Saône-et-Loire où 120 postes sont à pourvoir. De son côté, l'Apec organisera deux Apec Connect pour l'entreprise Nicot en Côte-d'Or le 15 novembre et pour Eural dans l'Yonne le 16 novembre. En complément de ces actions, des webinaires et ateliers d'informations seront organisés.

ANTONIN TABARD

♦ Du 15 au 20 novembre. Plus d'informations sur : semaine-emploi-agroalimentaire.fr

Infrastructure. RTE et Enedis viennent de lancer les travaux de rénovation du poste électrique de Petit-Bernard, au sud de Dijon, élément essentiel pour l'alimentation électrique de l'agglomération dijonnaise.

Au sud de Dijon, RTE et Enedis modernisent le réseau électrique

Dijon

Depuis septembre, RTE et Enedis ont lancé les travaux de rénovation du poste de Petit-Bernard et de la ligne le reliant au poste de Chenôve, afin d'assurer dans la durée la qualité de l'électricité, tout en améliorant l'insertion des installations dans un environnement urbanisé.

Ce poste, localisé dans le quartier de Chevreur-Parc au sud de Dijon, voit transiter un tiers de l'électricité consommée par l'agglomération dijonnaise. Le matériel électrique, datant des années 1940, est aujourd'hui vieillissant. Ceinturé par des écoles, un foyer d'accueil ainsi que des immeubles d'habitation, le poste se situe au cœur d'une zone fortement urbanisée.

La reconstruction du poste de Petit-Bernard et de la ligne 63.000 volts Petit-Bernard -



Perrigny répond à un double enjeu. Le premier, moderniser et fiabiliser les infrastructures pour garantir dans la durée l'alimentation en électricité du territoire dijonnais. Le deuxième, améliorer le cadre de vie des habitants grâce à

une série de mesures :

♦ La quasi-totalité des installations électriques seront intégrées dans un bâtiment, pour réduire l'impact visuel et sonore du poste.

♦ Les abords du poste bénéficieront d'un aménagement

paysager avec des plantations d'arbres et de massifs arbustifs ainsi que la création d'une prairie de fauche,

♦ Au total, 2,4 kilomètres de ligne aérienne et 15 pylônes seront supprimés et remplacés par une ligne souterraine.

Ce projet représente un investissement de 7,5 millions d'euros pour Enedis et 10,1 millions d'euros pour RTE. Il s'inscrit dans un important programme de renouvellement du réseau, auquel RTE prévoit de consacrer 500 millions d'euros par an, sur 15 ans.

F. C.

Planning des travaux

2021 : Démolition de l'ancien poste
2022 : Construction du bâtiment et démarrage de la construction de la ligne souterraine à 63.000 volts
2023 : Installation des équipements et démontage de la ligne aérienne
2024 : Installation des transformateurs, mise en service du poste
2025 : Aménagements paysagers.

Le pouvoir des mots dans la gouvernance

EN COLLABORATION AVEC OLIVIER BERNARD, CONSEIL EN SÉMANTIQUE RELATIONNELLE ET PROFESSIONNELLE.



Le sentiment d'appartenance dans le management

La solidarité dans le domaine du management est liée au « sentiment d'appartenance » (à une équipe, un groupe, une communauté d'idées, une organisation). L'humain est un animal social, désireux de créer et faire perdurer des liens au sein d'un groupe auquel il appartient ou auquel il tente d'appartenir... Une trilogie verbale nous éclaire : naître – connaître – reconnaître exprime totalement ce sentiment d'appartenance. Nous savons que quand des termes ont la même origine étymologique, ils sont liés ou du moins entretiennent une relation que la langue n'a pas oubliée (elle est notre mémoire collective). Reprenons les termes :

Le verbe « naître » : on « naît » dans une équipe en la fondant, la découvrant ou en étant accueilli en son sein.

Le verbe « connaître » : on apprend à connaître les membres comme les enjeux et les interactions.

Enfin le verbe « reconnaître » : le vrai sentiment d'appartenance apparaît et s'enrichit quand on est reconnu, c'est-à-dire identifié, doté d'un statut, d'un rôle et de missions au sein de cette équipe.

Après un certain laps de temps, ponctué de rites et de rituels, on accède à l'appartenance au groupe, mini ethnie qui comporte des habitudes, des modes de pensées mais aussi des valeurs, croyances et normes comportementales spécifiques.

L'adhésion ou surtout la non transgression des normes établies confère l'appartenance mais c'est le vécu et le ressenti de chacun qui permet le « sentiment d'appartenance ». De ce ressenti découle une expression partagée, souvent exprimée par le leader fortement supporté par les membres du groupe, qui s'apparente à un « chœur collectif » (« cœur collectif » car l'étymologie est la même) qui peut masquer, par sa force et son volume, des incohérences comme des opportunités. Les valeurs, les croyances, les élans et les blocages, le jargon, les attitudes voire la vêtue, sont partagés et deviennent des modalités d'intégration.

Développement. Métalhom, société du Doubs spécialisée dans la conception et la fabrication de composants métallurgiques à forte valeur ajoutée investit six millions d'euros dans l'acquisition de nouvelles technologies.

Métalhom investit dans l'industrie 4.0

Brogard Le Groupe a été fondé à Brognard (25) en juillet 2013 par Gilles Devillers, avec la création de Métalhom, société spécialisée dans la conception et la fabrication de composants métallurgiques à forte valeur ajoutée n'en est pas à son premier plan d'investissement. La société qui comptait à ses débuts dix salariés, emploie aujourd'hui 130 personnes en trois fois huit équipes. Pour la période 2020-2023 elle engage d'important investissements orientée Industrie 4.0.

UNE CULTURE DE L'INVESTISSEMENT

Le montant total s'élève à plus de six millions d'euros et concerne une extension de bâtiment ainsi que l'acquisition de nouvelles technologies permettant d'augmenter la productivité en réduisant les opérations manuelles, de



développer les compétences des salariés et de réduire l'impact environnemental. Des investissements qui ambitionnent également de favoriser les opportunités de collaborations, notamment avec les centres de formation du Nord Franche-Comté dont ceux de l'UIMM, de l'Université de Franche-Comté et de l'UTBM. Ces fonds qui ont mobilisé plusieurs dispositifs d'aides auprès de la

région Bourgogne Franche-Comté, de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et dans le cadre du Plan de relance Industrie du Futur, correspond à la phase trois d'un ensemble d'investissements initié par la société dès sa création pour un total de plus de 18 millions d'euros. Métalhom qui réalise l'essentiel de son activité auprès de clients grands comptes et dans des segments de

marchés stratégiques comme l'armement, le nucléaire, la manutention-lestage, le génie climatique, le ferroviaire ou encore l'agriculture, a ainsi réalisé une première phase d'investissements en 2013-2014, suivie d'une seconde en 2016-2018. En octobre 2019, un site dédié à l'activité soudage est créé au Portugal afin de pallier le manque de ressources dans ce secteur en France. Un des objectifs affichés par l'équipe pluridisciplinaire, constituée de Yemliha Tasyurek, directeur de site, de Naima Cottin, DAF/DRH du groupe, et de Hélène André, directrice industrielle du groupe est de poursuivre le déploiement de la stratégie de reconquête de marchés délocalisés depuis 30 ans dans les zones dites « low cost ». Ceci afin de garantir une croissance forte et durable de l'activité de Métalhom.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

Santé

LE CHU DIJON BOURGOGNE DANS LE TOP 15 DES HÔPITAUX ET CLINIQUES DE FRANCE. Le jeudi 23 septembre, le magazine *Le Point* a publié son palmarès annuel des hôpitaux et cliniques français. Les données de 1.400 établissements de santé publics et privés à but non lucratif ont été passées au crible par les journalistes de l'hebdomadaire. À l'issue de leur analyse, le CHU Dijon Bourgogne se positionne à la treizième place et gagne ainsi une place par rapport à l'an dernier. Pour la septième année consécutive, il figure donc dans le top 15 de ce palmarès plébiscité du grand public. Parmi les quelques 90 spécialités médicales et chirurgicales analysées par l'hebdomadaire, le CHU Dijon Bourgogne est cité à 47 reprises.

Médiation

L'URSSAF TIRE LE BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE MÉDIATION DANS SON RÉSEAU. Généralisé en 2019, le dispositif de médiation permet à tout usager rencontrant une difficulté avec son Urssaf de trouver une solution amiable grâce à l'intervention d'un médiateur. En renforçant les voies d'accès et de dialogue avec l'Urssaf, ce service s'inscrit au cœur de la relation de confiance entre l'utilisateur et son organisme. Cette deuxième année d'activité a vu 2.263 saisines être formulées auprès des médiateurs de l'Urssaf et 1.571 demandes auprès des médiateurs dédiés aux travailleurs indépendants. Près d'une demande sur trois (60 %) est recevable et a abouti dans 76 % des cas à une réussite totale de la médiation. Les demandes de médiation émanent en majorité des travailleurs indépendants (59 %), suivis des employeurs du secteur privé (22 %) et des particuliers employeurs (8 %).

en bref

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

► PUBLICITÉS ► PUBLIREPORTAGES ► ENCARTAGES

DÉVELOPPEZ et RENFORCEZ votre NOTORIÉTÉ
auprès des décideurs régionaux

► Visibilité parfaite ► Lectorat ciblé ► Tarifs attractifs

Plan de communication optimisé selon votre budget

Contactez Fabrice GUILBERT
03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57
regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

Business Industries

Un **Salon industriel & DIJON**
Des **Rendez-vous d'affaires** organisés

24 & 25 NOVEMBRE 2021
Parc des expositions de Dijon (Entrée gratuite)

Sous-traitance industrielle | Fournitures | Équipements de production & Robotique

> JE CRÉE **MON BADGE VISITEUR GRATUIT** SUR
www.businessindustries-dijon.com

Retrouvez l'ensemble des filières industrielles avec :

des projets novateurs, des **machines-outils** et des **robots** en fonctionnement, les **dernières innovations technologiques** des sous-traitants et partez à la conquête de nouveaux marchés avec **des rendez-vous d'affaires** organisés avec des donneurs d'ordres

Suivez-nous sur :

#BusinessIndustriesDijon
@BusinessDijon

Bâtiment. Ymag, le leader français des services numériques pour le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle, investit dans un nouveau siège social à Dijon. Baptisé Ymagéo, ce concept de bâtiment écoresponsable et innovant sortira de terre au printemps 2022.

Un nouveau siège social à énergie positive pour la société dijonnaise Ymag



Ymag a été fondée en 1979 à Dijon. Spécialisée dans les services du numérique, l'entreprise développe des solutions logicielles métier visant à « digitaliser les processus et l'activité des prestataires de formation ». Sa cinquième génération, « Ypareo », est utilisée dans 800 Centres de formation d'apprentis (CFA) et plus de 2.000 établissements de formation en France, faisant d'elle le leader français des services numériques pour le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Aujourd'hui, pour accompagner sa croissance, Ymag investit dans un nouveau siège social dans le parc technologique de l'Europe, à Dijon. Depuis 2018, année zéro de la loi « Avenir professionnel », son activité connaît en effet une forte progression. Ces trois dernières années, elle



a ainsi recruté 45 personnes et son chiffre d'affaires progresse en moyenne de 20 % par an, dépassant les 13 millions d'euros. Avec 115 salariés, ses locaux du parc Valmy ne sont plus adaptés. « C'est pourquoi nous avons souhaité investir dans un nouveau bâtiment dernière génération, en phase avec les

valeurs sociales et environnementales que nous défendons : c'est une étape importante dans le développement durable de notre entreprise », indique, dans un communiqué de presse Frédéric Chollet, président d'Ymag.

C'est la société d'ingénierie dijonnaise Setureg qui a été

retenue pour mener à bien cette mission. Laquelle a présenté à Ymag un projet de bâtiment à énergie positive (BEPOS), de 1.577 mètres carrés, qui optimise les performances énergétiques et favorise le bien-vivre de ses occupants. Baptisée « Géo », ce nouveau concept de construction à faible impact environnemental valorise les matériaux naturels issus des filières locales : la structure ossature bois provient en effet des forêts du Jura. L'ensemble est assemblé hors site dans des ateliers situés à Arc-sur-Tille (21). L'isolation est quant à elle constituée de caissons en bois remplis de paille issue des champs bio de Côte-d'Or... Baptisé Ymagéo, le concept va plus loin que la simple autosuffisance en énergie. Pour preuve, le bâtiment dispose d'une isolation renforcée (Norme RE2020), d'un système d'optimisation de l'expo-

sition solaire, d'un pilotage par la Gestion technique du bâtiment (GTB), d'une pompe à chaleur installée en géothermie, de panneaux solaires sur le toit terrasse, permettant une revente de l'électricité excédentaire, d'un récupérateur d'eaux de pluie permettant l'alimentation des toilettes et l'arrosage des potagers, d'un système de rafraîchissement « freecooling », d'une centrale de traitement d'air, et d'éclairages intelligents par Led...

CROISSANCE ET BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS

Avec son architecture moderne arc-boutée autour d'un patio central vitré et végétalisé, son toit terrasse pouvant accueillir un jardin potager (le premier à Dijon), sa salle de sport (en projet), ses espaces conviviaux et partagés, Ymagéo s'inscrit dans une double dynamique vertueuse d'améliora-

tion du bien-être au travail et de développement de l'activité du groupe.

Ces nouveaux locaux dont les travaux ont récemment débuté sont conçus et agencés sur trois étages avec possibilité d'une organisation en flex office, qui permettra aux collaborateurs de conjuguer harmonieusement présence en entreprise et télétravail. « Toutes les conditions sont réunies pour enthousiasmer le quotidien de l'ensemble des équipes », appuie Frédéric Chollet. En augmentant ainsi de façon significative sa capacité d'accueil, Ymag se donne les moyens de recruter entre 15 à 20 salariés annuellement, devenant ainsi l'un des plus gros employeurs de l'agglomération dans le secteur du numérique. Ymag investira ses nouveaux locaux à la rentrée 2022.

FRÉDÉRIC CHEVALIER



FG.
FABRICE
GILLOTTE

CADEAUX ENTREPRISES
OFFREZ L'EXCELLENCE

DEMANDEZ VOTRE DEVIS PERSONNALISÉ À :

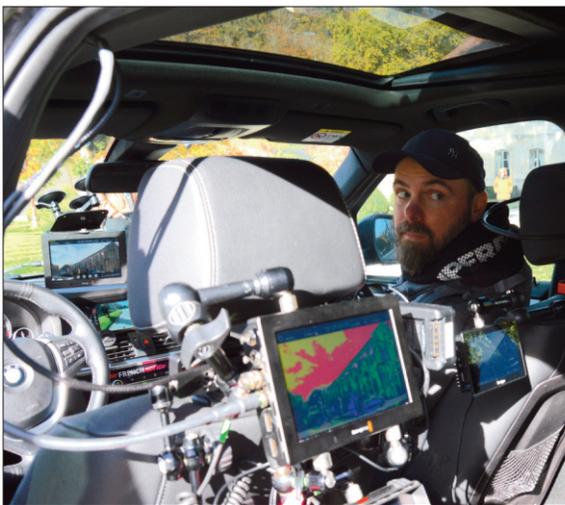
Julien Gillotte
julien@fabricegillotte.com
07 86 18 76 63

www.fabricegillotte.com

COLLECTIVITÉS

La Côte-d'Or s'invite dans l'émission Top Gear France

Tourisme. Fin octobre, les équipes de l'émission *Top Gear France*, sur RMC Découverte, étaient en Côte-d'Or pour deux jours de tournage. L'occasion pour le pilote Bruce Jouanny et le journaliste Yann Larret-Menezo, alias Le Tone, de venir tester deux voitures sportives dans des décors comme l'Abbaye de Fontenay ou encore le Circuit Dijon Prenois.



La Côte-d'Or a accueilli, pendant deux jours, les équipes de *Top Gear France* pour tourner un sujet de 12 minutes sur le Circuit Dijon Prenois, mais aussi sur les routes de l'Auxois. Mercredi 27 octobre, ils ont posé leurs caméras à l'Abbaye de Fontenay. L'occasion pour le pilote Bruce Jouanny (à gauche) et le journaliste Yann Larret-Menezo alias Le Tone (à droite) de débattre des véhicules qu'ils testaient. (Crédit : JDP)



Il est peu courant de croiser deux breaks sportifs aux moteurs survitaminés de plus de 600 chevaux dans les jardins de l'Abbaye de Fontenay, habituellement havre de paix cistercien au cœur de l'Auxois. C'est pourtant le challenge que se sont lancés la société de production BBC Studios et Côte-d'Or Tourisme. Avant d'aller tester ces deux Mercedes et Audi sur le Circuit Dijon Prenois jeudi 28 octobre, c'est sur la route entre Flavigny et Marmagne que deux des quatre présentateurs de l'émission *Top Gear France*, le pilote Bruce Jouanny et le journaliste Yann Larret-Menezo alias Le Tone, ont roulé mercredi 27 octobre pour enregistrer le lancement de leur reportage dans cette abbaye cistercienne du début du XIIe siècle inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1981. « D'une manière générale, l'accueil est toujours

sympathique, mais le lieu du premier plateau était magnifique », reconnaît Bruce Jouanny, à l'issue du tournage. Un compliment qu'acceptera bien volontier Eric Viellard, responsable d'exploitation de l'Abbaye de Fontenay. « Nous avons, à l'Abbaye de Fontenay, une tradition d'accueil des rallyes, alors recevoir une émission comme celle-ci est d'autant plus agréable », confiait-il à quelques minutes du clap.

Ces deux jours de tournage à travers la Côte-d'Or sont la résultante de plusieurs mois d'étroite collaboration entre la société de production et l'agence de développement touristique du département. « Nous avons été sollicités par BBC Studios qui avait pour projet de venir tourner au Circuit Dijon Prenois et qui recherchait éventuellement une destination dont elle pourrait parler », explique Isabelle Corond-Peintre, directrice de Côte-d'Or Tourisme. Nous y avons ainsi réfléchi en interne pour leur faire un certain nombre de

propositions avant qu'une équipe légère vienne en repérage fin septembre pour découvrir tous les lieux que nous avons suggérés et voir s'ils répondaient à leur cahier des charges ». Une organisation au cordeau comme l'explique Yann Larret-Menezo : « Plusieurs entités travaillent en synergie autour de l'émission, à savoir la production, la régie et l'équipe éditoriale. Lorsqu'on décide d'un sujet, il faut ensuite le produire et trouver les lieux où le tourner, avec tout un volet régie... trouver où dormir, comment se déplacer, acheminer les voitures, etc. »

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LES ACTEURS DU TOURISME

Si le budget reste secret-défense pour la production qui laissera simplement entendre que « c'est une émission à gros budget sur une petite chaîne, voire le plus gros budget de la TNT après certains talk-show », des retombées économiques directes et

indirectes peuvent être observées. « Pour ce tournage, c'est une équipe de 20 personnes qui se déplace pendant deux jours et trois nuits sur une période d'ailé de saison. Ça nous a permis de faire travailler des hôteliers et des restaurateurs qui, en plus en sortie de crise sanitaire, ont été heureux de les accueillir », développe la directrice de Côte-d'Or Tourisme. Un point confirmé par Eric Viellard, responsable d'exploitation de l'Abbaye de Fontenay : « On a tous connu dans le tourisme des périodes compliquées ces derniers temps. Et de recevoir à nouveau des tournages comme celui-ci augure des choses très positives. »

Des petites routes de l'Auxois au Circuit Dijon Prenois, ce tournage est aussi l'occasion pour le département d'avoir une vitrine et d'être mis à l'honneur le temps d'un reportage. « Nous avons finalement assez peu de budget et les tournages comme celui-ci sont des moyens non négligeables pour nous

de pouvoir faire parler de la Côte-d'Or sans nécessairement envisager de la publicité aux budgets qui n'ont rien à voir. Grâce à *Top Gear France*, par exemple, la Côte-d'Or sera présente pendant 12 minutes... Un spot publicitaire de cette envergure, en télévision, vous imaginez bien qu'en termes budgétaire, on ne parle pas de la même chose ! », tient à souligner Isabelle Corond-Peintre. Alors que l'émission est prévue pour être diffusée au printemps 2022, c'est aussi l'occasion pour Côte-d'Or Tourisme de mettre sa destination dans l'esprit d'une cible que l'agence n'aurait pas nécessairement touchée par ailleurs et en tout début de saison touristique. « Nous avons simplement demandé à la production que la Côte-d'Or soit citée, notamment dans leurs opérations presse autour de l'émission, mais aussi de taguer "La Côte-d'Or j'adore" sur les réseaux sociaux. »

ANTONIN TABARD

Eau. Au deuxième trimestre, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a financé 190 projets en Bourgogne Franche-Comté et Grand-Est.

Plus de 15 millions d'euros investis par l'agence de l'eau en BFC et Grand-Est



Une enveloppe de 15,6 millions d'euros, c'est ce qu'apporte au deuxième trimestre de cette année, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à 190 projets de Bourgogne Franche-Comté et Grand-Est. Sur ce total, 2,1 millions d'euros sont attribués au titre du plan France relance. Dans le cadre de ce plan de l'État, les agences de l'eau sont ainsi destinataires d'une enveloppe nationale de 260 millions d'euros. L'enjeu étant que la dynamique des travaux et projets nécessaires pour l'eau potable, l'assainissement et la biodiversité reprenne pleinement. Portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations, les projets aidés visent à améliorer la qualité des



La renaturation de la Saône, soutenue par l'agence de l'eau doit notamment permettre de protéger les espaces favorables à la faune aquatique.

eaux (10,5 millions d'euros d'aides, soit 67% du budget alloué) et des milieux aquatiques (2,4 millions d'euros - 15%), mais aussi à aider à une meilleure économie de la ressource en eau en réparant les fuites des

réseaux d'eau potable (1,7 million d'euros - 11%) et enfin, à lutter contre les pollutions agricoles, industrielles et domestiques (3,8 millions d'euros). Parmi ces projets aidés, deux sont particulièrement

remarquables en Bourgogne Franche-Comté. Il y a d'abord celui porté par le Syndicat intercommunal des eaux du Grand-Jura, qui alimente en eau potable environ 11.000 habitants. Le syndicat rénove la station de traitement des eaux du lac de l'Abbaye à Grande-Rivière Château, qui constitue sa principale source d'approvisionnement.

REDONNER VIE À LA SAÔNE

Outre la réhabilitation des ouvrages existants, l'usine d'épuration sera dotée d'une filtration complémentaire sur charbon actif, afin de distribuer une eau conforme aux normes. Le projet prévoit également une lagune pour recevoir les eaux issues du traitement, ainsi que le renouvellement de la canalisation d'adduction sur 1,6 kilo-

mètre. Pour ces travaux, le syndicat reçoit de l'agence de l'eau une aide de 710.555 euros au titre de l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 », qui vient compléter celle déjà attribuée en 2020, de 755.335 euros, ce qui conduit à une aide globale de 1.465.890 euros.

L'autre projet d'envergure se situe en Saône-et-Loire. Porté par l'Établissement public territorial du bassin Saône-Doubs, il consiste en la restauration du franc-bord de Bougerot à Gergy. Cette opération phare de l'avenir au contrat de rivière Saône signé en novembre 2020, vise la renaturation de la Saône, rivière historiquement mise à mal par les aménagements et impacts de la navigation, depuis la confluence avec le Doubs jusqu'au Rhône. Il s'agit

de restaurer le franc-bord de Bougerot, qui permettra à la Saône de retrouver sur 1,7 kilomètre ses fonctionnalités naturelles sur l'ensemble de son lit et la connectivité avec les îlots (bras du fleuve qui reste en retrait du lit principal), de restaurer un affluent (le ruisseau de la Reppe), d'acquérir l'ancienne peupleraie attenante au franc-bord (zone humide de 3,5 hectares), et d'aménager une frayère à brochets. Les espèces végétales invasives seront traitées et remplacées par de nouvelles plantations pour diversifier les habitats. Pour cette opération emblématique, qui comprendra également un volet pédagogique, l'agence de l'eau attribue une aide de 249.978 euros.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

VENTES AUX ENCHÈRES

HÔTEL DES VENTES DE BEAUNE

SELARL Grégoire MUON
Commissaire-Priseur Judiciaire
N° agrément 2002-269

VENTE AUX ENCHÈRES
NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2021

23, rue Richard 21200 BEAUNE - 03 80 22 28 87 - contact@beaune-encheres.fr

Liste détaillée et photos : www.interencheres.com/21006

VENDREDI 19 NOVEMBRE

A 10H00

GRANDS VINS ET SPIRITUEUX

Expert : Monsieur Pascal KUZNIEWSKI



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Vente en salle et sur INTERENCHERES LIVE

Exposition le matin de la vente sur rendez-vous de 9h à 10h.

Frais 22% TTC en salle + 3.6% sur le Live Interencheres et au téléphone

SAMEDI 4 DÉCEMBRE

A 14H00

BIJOUX, ARGENTERIE ET VINTAGE



Vente en salle et sur INTERENCHERES LIVE

Expositions vendredi 3 de 10h à 12h et de 14h à 18h et samedi 4 de 10h00 à 11h30

Frais 20% TTC en salle + 3.60% sur le Live Interencheres et au téléphone

DIMANCHE 5 DÉCEMBRE

A 14H00

TABLEAUX,
MOBILIER ET OBJETS D'ART



Vente en salle et sur INTERENCHERES LIVE

Expositions vendredi 3 de 10h à 12h et de 14h à 18h, samedi 4 et dimanche 5 de 10h00 à 11h30

Frais 20% TTC en salle + 3.60% sur le Live Interencheres et au téléphone

Listes détaillées, photos, conditions de vente et mesures sanitaires en vigueur consultables sur www.interencheres.com/21006

CREER DEMAIN

— 2 JOURS POUR INNOVER —



3^e ÉDITION

LE BIOMIMÉTISME

QUAND LE VIVANT INSPIRE L'INNOVATION

ENTREPRISES, TERRITOIRES, 7 FORMATS POUR INNOVER

Conférence - Tables rondes - Ateliers - Master Class - Expositions
Pitches - Rendez-vous BtoB

23 ET 24 NOVEMBRE 2021

MAISON DE L'ÉCONOMIE
BESANÇON (25)

creerdemain.com

#CreerDemain



Un événement financé par :



Organisé par :



Partenaires de l'événement :



Opinions

Pont Jacques Chirac : L'Ain et la Saône-et-Loire réagissent

CONSEILS DÉPARTEMENTAUX DE L'AIN ET DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

Le Tribunal administratif de Lyon a rendu jeudi 21 octobre sa décision à la suite du référé suspension de la construction du pont Jacques Chirac qui relie les départements de l'Ain et de la Saône-et-Loire.

Le Tribunal administratif a demandé la suspension de l'arrêté inter-préfectoral du 28 juin 2021 signé par les préfets de la Saône-et-Loire et de l'Ain qui accordait l'autorisation environnementale relative à la construction du pont au motif d'un doute quant à son impact possible sur les espèces protégées.

Les Conseils départementaux de la Saône-et-Loire et de l'Ain prennent acte de cette décision de justice qui « aura des répercussions importantes sur la vie des habitants des deux territoires. Notre projet repose d'abord sur un constat partagé par tous : le pont actuel, cons-

truit en 1899, ne permet plus une circulation des habitants et des marchandises en toute sécurité. Il peut d'ailleurs être fermé à tout instant si la situation devait se dégrader », note Guy Billoudet, vice-président du département de l'Ain en charge des routes et de la mobilité.

Un avis partagé par le département de Saône-et-Loire qui estime que « cet investissement de 21,6 millions d'euros est un enjeu majeur pour le territoire, à la fois pour des raisons de flux économiques et touristiques - c'est le seul ouvrage de grande capacité entre Mâcon et Tournus -, mais aussi pour les deux bassins de vie de Fleurville et de Pont-de-Vaux ».

Par ailleurs, sur le sujet fondamental de la protection de l'environnement, les espèces protégées, qui font l'objet d'une dérogation,

seraient fortement impactées par le projet porté par l'association qui consiste à réhabiliter l'ancien ouvrage avec un nouveau tablier.

En revanche, le projet de nouveau pont aurait des effets environnementaux très positifs à la fois sur la Saône (restitution du lit mineur permettant la diminution des crues, préservation de la continuité faune et flore, reconstitution des berges...), sur les transports avec la création d'une liaison modes doux, sur la diminution des gaz à effet de serre grâce à une fluidification du trafic...

Les départements de la Saône-et-Loire et de l'Ain ont donc décidé de se pourvoir immédiatement en cassation auprès du Conseil d'État. Les travaux sont suspendus durant la procédure.

Projets photovoltaïques sur grandes toitures

MARIE-GUITE DUFAY, PRÉSIDENTE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

La ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a annoncé, jeudi 7 octobre, la signature d'un arrêté facilitant le développement des projets photovoltaïques sur grandes toitures, en permettant aux projets de moins de 500 kilowatts, soit 5.000 mètres carrés de surface, d'avoir droit à un tarif d'achat sans avoir besoin de passer par un appel d'offres.

Cette décision concrétise une annonce du gouvernement qui remonte au mois de février 2020. Interpellée sur le sujet par la présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, la ministre de la

transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, avait annoncé officiellement, lors du Salon de l'agriculture, le relèvement à 300 kWc du seuil d'appels d'offres du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments agricoles. Cette décision était très attendue, d'une part pour le développement de l'énergie solaire, d'autre part pour permettre aux agriculteurs, qui ne disposent pas des moyens techniques nécessaires pour répondre aux appels d'offres, de tirer de cette production d'énergie un complément substantiel de revenus.

Marie-Guite Dufay a régulièrement interpellé le gouvernement pour qu'il fasse accé-

léler la prise de décision européenne. « Je me suis beaucoup battue sur ce sujet, je suis aujourd'hui très satisfaite de voir que le gouvernement a enfin tenu parole, réagit Marie-Guite Dufay. J'ai bataillé pendant de longs mois, et le mois dernier encore auprès du Premier ministre, pour que soit franchie la dernière étape de la traduction réglementaire de la décision européenne. C'est chose faite et je m'en réjouis, pour nos agriculteurs et de manière générale pour tous ceux qui investissent sur le photovoltaïque, ainsi que pour notre trajectoire vers une région à énergie positive et bas carbone ».

Le regard de Faro

FACEBOOK : LA LANCEUSE D'ALERTE AUDITIONNÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SÉNAT.



Le billet

PAR ANTONIN TABARD

FLOP 26...



Même le secrétaire général de l'Onu le pense : « Les promesses sonnent creux quand l'industrie des énergies fossiles continue de recevoir des milliards de milliards de subventions [...] ou quand des pays continuent à construire des centrales à charbon »... Ce dernier a tout de même reconnu, jeudi 11 novembre à Glasgow, que des « annonces encourageantes » avaient été faites depuis le début de la conférence sur le climat COP26. Il n'en a pas fallu plus pour que la France réagisse. Alors qu'Emmanuel Macron annonçait fébrilement mardi 9 novembre la construction de nouvelles centrales nucléaires sur le sol français, la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, affirmait vendredi 12 novembre : « la lutte contre le dérèglement climatique implique de tourner la page des énergies fossiles », se targuant d'un tweet pour annoncer que la France rejoignait l'accord mettant fin aux financements à l'étranger de projets d'exploitation d'énergies fossiles d'ici fin 2022. Ledit accord, signé par une vingtaine de pays dont le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada et datant tout de même du 4 novembre, avait été dans un premier temps jugé trop ambitieux par la France. Si les nations du G20 s'étaient déjà entendues pour arrêter de soutenir des projets de centrales au charbon, ce nouveau texte inclut aussi le gaz et le pétrole et promet surtout de réorienter l'argent vers des énergies renouvelables, soit plus de 15 milliards de dollars qui pourraient bénéficier aux énergies propres.

Le coin bouquins

QUOI QU'IL EN COÛTE.



La crise sanitaire s'est accompagnée d'un spectaculaire accroissement des dettes publiques. De nombreux États ont suspendu leur politique d'austérité, ce que symbolise les mots du président français : « quoi qu'il en coûte ». Quel avenir, désormais, pour la dette publique ? Car il faudra choisir dès demain entre rembourser la dette et pour cela diminuer les dépenses publiques, ou préparer la société à une véritable transition sociale et écologique. Ce livre analyse les chemins concrets de cette évasion. Une déconstruction rigoureuse et définitive de l'idée selon laquelle « la dette » serait un insupportable « fardeau » que nous laisserions « à nos enfants ».

♦ Éditions Textuel, 192 pages, 13,90 euros.

MANAGER EN PÉRIODE DE CRISES.



Les conséquences de la crise des subprimes ne sont pas encore totalement absorbées que, déjà, les crises sanitaires, environnementales, économiques et sociales produisent leurs effets dans les entreprises. Les dirigeants sont confrontés à de nouveaux enjeux. Ils sont, pour la plupart, dans l'expectative face à une situation qu'ils ne maîtrisent pas et sur laquelle ils ne peuvent pas avoir de vision pérenne. Cette situation, nouvelle pour la plupart des managers, crée d'évidents problèmes de gestion et de suivi des activités. Tous s'interrogent sur leur futur...

♦ Éditions Gereso, 131 pages, 20 euros.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01/01/2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdéo Eco.

Adjudications



LDH AVOCATS
6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 05 JANVIER 2022 A 10 H 45

À l'audience du Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.

A CHENOVE (21), 34 boulevard Edouard Branly

Section AH 1 lots 17 et 77.

Un appartement au 3^{ème} étage comprenant : entrée, salon-séjour, deux chambres, salle de bains, WC, cuisine, deux balcons.

Une cave.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 20.000 €uros

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.

VISITE : MARDI 14 DECEMBRE 2021 A 10 H 00.

A la requête du CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme au capital de 1.331.400.718,80 €, inscrite au R.C.S. de PARIS, identifiée sous le n° 542 029 848, dont le siège social est 19 rue des Capucines à PARIS (1^{er}), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, domiciliés audit siège, créancier poursuivant, ayant la SCP LDH AVOCATS, pour avocat, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON. L2102328

Avis d'attribution



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CÔTE D'OR

Avis d'attribution de marché simplifié

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX - Tél. : 03.80.11.26.00 - Mail : marchespublics@sdis21.fr

Adresse(s) Internet : Adresse du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

OBJET DU MARCHÉ : Fourniture de produits pétroliers pour le SDIS 21 - 6 lots.

L'intégralité de l'avis d'attribution est consultable dans le BOAMP et le JOUE et sur la plateforme territoires numériques à l'adresse internet indiquée au début du présent avis.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE ATTRIBUÉ AU MARCHÉ PAR LA PERSONNE PUBLIQUE : 2021E16.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 05 novembre 2021. L2102321



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CÔTE D'OR

Avis d'attribution de marché simplifié

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX - Tél. : 03.80.11.26.00 - Mail : marchespublics@sdis21.fr

Adresse(s) Internet : Adresse du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

OBJET DU MARCHÉ : Maintenance préventive et corrective des extincteurs portatifs et mobiles, des Robinets d'Incendie Armés (RIA), des Colonnes Sèches (CS) et fournitures associées du département de la Côte-d'Or, de la région Bourgogne-Franche-Comté, de la ville de LONGVIC et du SDIS 21.

L'intégralité de l'avis d'attribution est consultable dans le BOAMP et le JOUE et sur le profil acheteur à l'adresse internet indiquée au début du présent avis.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE ATTRIBUÉ AU MARCHÉ PAR LA PERSONNE PUBLIQUE : 2021E04.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 8 novembre 2021. L2102322

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte d'Or
JOURNAL DU PALAIS de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIIT

Rédacteur en chef : Antonin TABARD
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
Abonnement annuel : 69 €



Imprimé sur les rotatives de Rotimpress
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 183851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@forumeco.com
Rédaction : redaction.jdp@forumeco.com

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

VENTE CESSON

ATTRIBUTION D'APPORTS

FIDAL

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281

71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

SCIERIE BARBIER / MB MERRAIN

Suivant acte SSP en date à CHALON SUR SAONE du 29/10/2021, enregistré à DIJON le 05/11/2021, dossier 2021 00107893, référence 2104P01 2021 A 04605, la société SCIERIE BARBIER, SARL au capital de 100.000 €, siège social 22 route des Laumes - 21350 VITTEAUX, 490 069 846 R.C.S. DIJON, a vendu à la société MB MERRAIN, SAS au capital de 10.000 €, siège social En champ Moux - 21700 MEUILLEY, 903 261 899 R.C.S. DIJON, le fonds artisanal consistant en l'activité de merranderie à MEUILLEY (21700), Route de la Serrée, pour lequel le vendeur est immatriculé au R.C.S. de DIJON sous le numéro 490 069 846, moyennant le prix de 1.000.000 € s'appliquant pour 750.000 € aux éléments incorporels et 250.000 € au matériel. Entrée en jouissance : 01/11/2021. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au cabinet JURISTES ASSOCIÉS B.F.C., situé 10 rue Jean Giono, Immeuble Neptune - 21000 DIJON.

Pour avis.

L2102362

GESTACOMPTA

26 bis rue de la République
13410 LAMBESC

LE MARRAKECH

Apport du fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 01/10/2021 à DIJON, enregistré au SIE de DIJON 1 le 09/11/2021, dossier 2021 00108865, référence 2104P01 2021 A 04647, Monsieur Redouane KHOUYA, demeurant 4 rue Daniel Balavoine - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, a fait apport à la société LE MARRAKECH, S.A.S.U. au capital de 15.000€, dont le siège est situé 20 rue Monge - 21000 DIJON, en cours d'immatriculation, d'un fonds de commerce de restauration sur place, à emporter ou en livraison, exploité 20 rue Monge - 21000 DIJON, identifié au répertoire SIRENE sous le numéro 493 653 075. Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de 15.000 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/10/2021. Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à Monsieur Redouane KHOUYA de 15.000 actions de 1 € chacune, de la société LE MARRAKECH S.A.S.U. Les créanciers de l'apporteur disposent d'un délai légal de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

L2102380

LEGI CONSEILS

Société d'avocats

LEGI CONSEILS

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PHARMACIE SAONE ET DOUBS

Suivant ASSP du 11/11/21, enregistré à DIJON le 8/11/21, dossier 2021 00108712 référence 2104P01 2021 A 04622 : Nelly VERNAY, demeurant 19 route de Seurre - 21250 POUILLY SUR SAONE, A CEDE à la société PHARMACIE AUDEGON, SELARL au capital de 10.000 €, sise 22 Grande rue du Faubourg Saint Georges - 21250 SEURRE, immatriculée sous le numéro 904 049 046 R.C.S. DIJON,

représentée par Sabrina AUDEGON, gérante, UN FOND DE COMMERCE d'officine de pharmacie connu sous le nom commercial PHARMACIE SAONE ET DOUBS sis et exploité 22 Grande Rue du Faubourg Saint Georges - 21250 SEURRE, immatriculé sous le numéro 340 197 110 R.C.S. DIJON au prix de 920.000 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/11/21. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, chez Maître Thomas ROQUEL, 23 rue Buffon - 21000 DIJON.

Pour avis.

L2102339



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

PUB LE LION

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en dates des 4, 6, 7 et 8 juin 2021, enregistré le 24 juin 2021 au SIE DIJON 1, dossier 2021 00061575 / référence 2104 P 01 2021 A 02781, la SARL MARCO21, sise 4 rue de l'ancienne Comédie - 21140 SEMUR EN AUXOIS, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 792 076 507 ; A cédé à la société MERVEILLEUX, SAS au capital de 1.500 €, sise 4 rue de l'ancienne Comédie - 21140 SEMUR EN AUXOIS, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 897 793 451 ; Moyennant le prix de 185.000 € son fonds de commerce de bar-brasserie-jeu (PMU, FDJ, AMIGO) connu sous l'enseigne PUB LE LION, exploité 4 rue de l'ancienne Comédie - 21140 SEMUR EN AUXOIS. Entrée en jouissance le 4 juin 2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance au Cabinet d'Avocats LEGASPHERE, 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY.

L2102325



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

PROMA

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé à QUETIGNY en date du 1^{er} octobre 2021, enregistré le 15 octobre 2021 au SIE DIJON 1, dossier 2021 00101084 / référence 2104 P 01 2021 A 04358, la SAS REOO, sise 10 avenue des Grésilles - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 848 724 324, société en liquidation judiciaire représentée par la SELARL MP ASSOCIÉS, prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD, en qualité de liquidateur judiciaire, dont le siège social est 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON, désigné par jugement du 7 juillet 2020, et suivant ordonnance définitive du 28 septembre 2020, A cédé à la SASU LE MAG, SASU au capital de 1.000 €, sise 8-10 avenue des Grésilles - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 902 280 510, moyennant le prix de 25.000 € son fonds de commerce de distribution, au détail, de produits alimentaires et non alimentaires connus sous l'enseigne PROMA, exploité 10 avenue des Grésilles - 21000 DIJON. Entrée en jouissance au 1^{er} octobre 2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance au Cabinet d'Avocats SARL CANNET MIGNOT, LEGASPHERE, 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY.

L2102343

CONSTITUTION

DE SOCIETE

ARDPI ENERGY

Avis de constitution

Par acte électronique en date du 5 novembre 2021 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée.
DÉNOMINATION : ARDPI ENERGY.
CAPITAL : 30.000 € divisé en 3.000 actions de 10 € chacune.
SIEGE SOCIAL : 20 rue des Ardennes - 21000 DIJON.

OBJET : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- La production et la commercialisation des produits et services dans le domaine des énergies ;

- Enfin et plus généralement, la société a pour objet de réaliser toutes opérations, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement, tant en France qu'à l'étranger.

DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions entre associés peuvent être effectuées librement.

Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : ARDPI MANAGEMENT, SAS au capital de 250.000 € dont le siège social est 39 bis rue de la Roche - 21260 SELONGEY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 900 977 539, représentée par son président, Monsieur Laurent OCCHINI.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis.

L2102327

MAISON EDOUARD ART DECORATION

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : MAISON EDOUARD ART DECORATION.

FORME : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

SIEGE SOCIAL : 6B rue de la Marronnere - 21190 MERCEUIL.

OBJET : Achat, vente de mobiliers, antiquités, métaux précieux, arts, brocante.

DURÉE : 99 années.

CAPITAL : 1.000 €.

GERANCE : BUY Edouard, demeurant 6B rue de la Marronnere - 21190 MERCEUIL.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2102330

ARTS DECO DIAMANTAIRE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : ARTS DECO DIAMANTAIRE

FORME : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

SIEGE SOCIAL : 16 avenue Charles de Gaulle - Résidence St Jacques - 21200 BEAUNE

OBJET : Antiquités, métaux précieux

DURÉE : 99 années.

CAPITAL : 3.000 €.

GERANCE :

- FORASACCO Anthony, demeurant 16 avenue Charles de Gaulle - Résidence St Jacques - 21200 BEAUNE

IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2101667

BCT FAMILY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 26 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : BCT FAMILY.

SIEGE SOCIAL : 29 rue Jeannin - 21000 DIJON.

OBJET : La vente de produits de biens être et d'épicerie fine.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

CAPITAL : Mille (1.000) €uros divisés en mille (1.000) parts sociales d'un (1) €uro chacune, entièrement souscrites et libérées.

GERANCE : Monsieur Jimmy BACOT, né le 7 octobre 1995 à CHENOVE (21) et demeurant à LONGECOURT EN PLAINE (21110), 4 rue de la Saunoise a été nommé statutairement en qualité de gérant pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis et mention.

L2102315

GEOGEB

SAS au capital de 24.000 €uros
60F avenue du 14 Juillet - 21300 CHENOVE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 30.09.21, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS.

DÉNOMINATION : GEOGEB.

SIEGE : 60F Avenue du 14 Juillet - 21300 CHENOVE.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 24.000 € (num. 12.000 € / nat. 12.000 €).

OBJET : Externalisation commerciale et toutes activités assimilées. Tous travaux d'études géotechniques.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Franck MONTELATICI-39 rue des Fatins 21420 SAVIGNY LES BEAUNE

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2102375

Etude de Maîtres Christophe HUGUENIN et Emily VEBER-MAYON

Notaires associés à BACCARAT
(Meurthe et Moselle)
9 rue Humbépaire

JMD Patrimoine

Avis de constitution

Avis de constitution de société reçu par Maître Emily VEBER MAYON, Notaire à BACCARAT, le 8 novembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : JMD Patrimoine.

SIEGE SOCIAL : VANDENESSE EN AUXOIS (21320), 66 place de la Mairie.

OBJET : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

DURÉE : 99 années.

CAPITAL SOCIAL : Cent €uros (100,00 €).

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 100 €.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

GERANT : Monsieur Jean-Maxime DEMANGE, demeurant à 6B place de la Mairie - 21320 VANDENESSE EN AUXOIS.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Notaire.

L2102331

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

MOUSSET-BOUILLET

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître NÉNERT le 8 novembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : MOUSSET-BOUILLET.

SIEGE SOCIAL : 21 rue des Myosotis - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

GERANTE : Mme Aurélie MOUSSET épouse BOUILLET Nicolas, demeurant à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 21 rue des Myosotis.

CLAUDE D'AGREMENT : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis : JH NÉNERT.

L2102357

SCI RIVEROTTE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Mathieu THAVAUD, Notaire associé à SEMUR EN AUXOIS (Côte d'Or) le vingt-neuf octobre deux mille vingt-et-un, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Dijon 1 le 4 novembre 2021, dossier 2021 00107638, référence 2104P01 2021 N 02282, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DÉNOMINATION : SCI RIVEROTTE.

FORME : Société Civile Immobilière.

CAPITAL SOCIAL : mille €uros (1.000,00 €) souscrit en numéraire.

SIEGE SOCIAL : VENAREY LES LAUMES (21150), 23 avenue Jean Jaurès.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

GERANCE : M. John COLLARD et Mme Alexandra CHASSAGRANDE, demeurant ensemble à VENAREY LES LAUMES (21150), 23 avenue Jean Jaurès.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON.

CESSION DE PARTS SOCIALES - AGREMENT : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de la gérance.

Pour avis : Maître Mathieu THAVAUD.

L2102352

GESTACOMPTA

26 bis rue de la République
13410 LAMBESC

LE MARRAKECH

Par acte SSP du 01/10/2021, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : LE MARRAKECH.

OBJET SOCIAL : Restauration sur place, à emporter ou en livraison.

SIEGE SOCIAL : 20 rue Monge - 21000 DIJON. CAPITAL : 15.000 €.

DURÉE : 99 ans. PRÉSIDENT : M. MOUNFARID Karim, demeurant 30 rue des Messageries - 21120 MARCULLY SUR TILLE. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

CLAUDE D'AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON.

L2102381

CASTIONI ANDREA

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : CASTIONI ANDREA.

FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL : 5.000 €.

SIEGE SOCIAL : 14 bis rue de la Fontaine - 21160 PERRIGNY LES DIJON.

OBJET : Agent général d'assurance pour le compte exclusif du conservateur.

DURÉE : 99 années.

GERANCE : CASTIONI Andréa, demeurant au 14 bis rue de la fontaine - 21160 PERRIGNY LES DIJON.

AGREMENT : Les parts sont librement cessibles entre associés titulaires de part de même catégorie. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit entre associés titulaires de parts de catégorie différentes, ou à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2102346

NOUVELLE MY KEBAB

Constitution de S.A.S.U.

DÉNOMINATION : NOUVELLE MY KEBAB.

FORME : SASU.

SIEGE : 2 rue Marceau - 21000 DIJON.

OBJET : Exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 €.

PRÉSIDENT : ABASOV Raip, 6 allée Robert Schuman - 21850 SAINT APOLLINAIRE.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

SUCCULENT GRILLE

Par décision du 02/08/2021, l'associé unique du SUCCULENT GRILLE (SARL au capital de 7.600 €, siège au 1A rue Florennes - 21600 LONGVIC, immat 480 316 215 R.C.S. DIJON) a transféré son siège au 4 av J.Kennedy - LONGVIC et a modifié corrélativement les statuts. Anc.Ment : 1A rue Florennes - 21600 LONGVIC. Nouv ment : 4 av J.Kennedy - 21600 LONGVIC. L2101094

J.G.A

SAS au capital de 251.600 €uros ayant son siège : Aérodrome SAINT Adrien - 70100 GRAY, R.C.S. VESOU 400 274 767 : D'un PV du conseil d'administration du 01/10/2021, il résulte que : Thomas GROSCLAUDE (RUFFEY LES ECHIREY (Côte d'Or) 8 Rue des Crais) a été nommé directeur général en remplacement de Gilbert SALFATI, directeur général démissionnaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de VESOU. L2101733

SCEA MENETRIER

Société civile au capital de 7.622,45 €uros Siège social : Ferme de Champigny - 21570 RIEL LES EAUX 388 788 655 R.C.S. Dijon

Par une assemblée générale ordinaire en date du 30 septembre 2021, la collectivité des associés a autorisé Madame MENETRIER Eliane, née GUILLEMAN à démissionner de ses fonctions de co-gérante à compter du 30 septembre 2021. Pour avis : La gérance. L2101882

GAEC DU GIBOUX

société civile au capital de 53 323.42 €uros siège social : Ferme du Giboux 21690 VERREY SOUS SALMAISE 424 454 754 R.C.S. Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 01/10/2021, la collectivité extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social du groupement pour le porter à 470.305,17 €. Pour avis, La gérance. L2102007

REVO MOTORSPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 1.500,00 €uros Siège social : 1 rue des Canalous 21110 BRETENIERE 505 016 865 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'associé unique du 30/10/2021 il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 30/10/2021, à la location de tous véhicules sans chauffeur.

Les termes des activités suivantes ont été modifiés comme suit : le négoce de tous véhicules, le négoce d'accessoires de tous véhicules.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, la gérance. L2102071

SCEA PATRIAT MARC

société civile au capital de 7.500 €uros siège social : 21460 CORROMBLES 412 648 313 R.C.S. Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2021, la collectivité des associés a : - Autorisé Monsieur PATRIAT Marc à démissionner de ses fonctions de gérant ; - Nommé Madame PATRIAT Geneviève, demeurant à EPOISSES (21460), gérante de la société pour une durée illimitée ; - Décidé de transférer le siège social à Hameau d'Epoissotte, 7 rue du Puits Salé - 21460 EPOISSES.

Le tout à compter rétroactivement du 1^{er} septembre 2021. Pour avis : La gérance. L2102087



Maître Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

SARL MOULIN D'ECHENON

Société à responsabilité limitée au capital de 762,25 €uros siège social : Rue du Tissage 21 470 BRAZEY EN PLAINE R.C.S. Dijon B/384 157 582

Par assemblée générale extraordinaire en date du 29/10/2021, les associés ont décidé de porter le capital social de 762,25 € à 1.000 € par augmentation de la valeur nominale des parts sociales de 15,245 € à 20 €, intégralement souscrites et libérées par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles comptabilisées dans les comptes courants des associés ; Puis d'augmenter le capital social de 399.000 € pour le porter de 1.000 € à 400.000 € par création de 19.950 parts nouvelles de 20 € de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles comptabilisées dans les comptes courants des associés ; De modifier en conséquence les articles 6 «APPORTS» et 7 «CAPITAL SOCIAL» des statuts. Pour avis : La gérance. L2102317



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DORIZON

Société à responsabilité limitée au capital de 187.000 €uros Siège social : 10 rue Jean Giono 21000 DIJON 898.860.192 R.C.S. Dijon

ASSP 26/10/2021 : il a été décidé d'augmenter le capital de 186.000€. Ancien capital : 1.000€. Nouveau capital 187.000 €. Statuts modifiés en conséquence. R.C.S. DIJON. Pour avis. L2102314

SAS TRIBOR

Transfert de siège

Aux termes d'une décision en date du 02/11/2021, le président, associé unique de la SAS TRIBOR (capital : 4.900 €, siège : 3 rue Jacques Germain - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, immatriculation : 523 249 860 R.C.S. DIJON), a décidé de transférer le siège social du 3 rue Jacques Germain - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE au 28 rue de la Redoute - 21850 SAINT APOLLINAIRE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. L2102319

PJLM

Société civile immobilière au capital de 1.500 €uros Siège social : 3 rue Monseigneur Dadolle 21000 DIJON R.C.S. : Dijon 824 801 401

Transfert de siège social

Aux termes d'une AG du 25 octobre 2021, il a été décidé de transférer le siège social à CURTIL VERGY (21220), Route de Curtil Vergy - Pellerey à compter de cette date. Pour avis : La gérance. L2102374

EARL MARLOT

au capital de 166.490,00 €uros Siège social : Le Bourg 71490 SAINT MARTIN DE COMMUNE 383 874 450 R.C.S. Chalon-sur-Saône

Par décisions en date du 29 octobre 2021, et à compter du 30 septembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social au 24 rue Charles Paquelin 21190 CHASSAGNE MONTRACHET. L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Claude MARLOT de ses fonctions de gérant et de la nomination en qualité de gérant de Monsieur Armand HEITZ demeurant au 24 rue Charles Paquelin 21190 Chassagne-Montrachet à compter du 30 septembre 2021. L'EARL MARLOT est transformée en société civile d'exploitation agricole prenant la dénomination SOCIETE MARLOT. La durée de la société est prorogée de 59 ans pour être porté à 99 ans à compter de son immatriculation. Le capital est inchangé. Radiation au R.C.S. de CHALON SUR SAÔNE et réimmatriculation au R.C.S. de DIJON. L2102309

CICÉRON AVOCATS

2 rue Baron Buquet
54600 VILLERS LES NANCY

FONDERIE MONTIGNY ALUMINIUM

FONDERIE MONTIGNY ALUMINIUM, SAS à associée unique au capital de 50.000 €, siège social : 21520 MONTIGNY SUR AUBERCS, DIJON 519 208 086. Le 24/09/2021, l'associée unique a pris acte de la fin des mandats de la société INTERCOMEX, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Yohan LOTH, commissaire aux comptes suppléant et a décidé de ne pas les renouveler ni les remplacer. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. Pour avis. L2102332

DYNAPPLI

SARL au capital de 10.000 €uros Siège social : 37 B avenue Françoise Giroud Immeuble "Le Duo" - 21000 DIJON Dijon 789 045 085

Aux termes d'une décision en date du 01/10/21, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 39 avenue du 14 Juillet - 21300 CHENOVE, et ce à compter de ce jour. Pour avis : La gérance. L2102367

OAOA IMMO

Société civile immobilière au capital de 1.000 €uros Siège social : 12 rue Eugène Spuller 21200 BEAUNE 898 166 533 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 20 octobre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 26 rue de Mazeray - 21190 MEURSAULT à compter du 20 octobre 2021.

L'article 4 «SIÈGE SOCIAL» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. Pour avis. L2102342

BERZIN

Société civile au capital de 195.000 €uros Siège social : 39 rue du Général Leclerc 94520 MANDRES LES ROSES 447 565 516 R.C.S. Créteil

Suivant procès-verbal en date du 8 octobre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 14 rue du Tonkin Hameau de Courcelotte 21390 DOMPIERRE EN MORVAN. POUR INFORMATION : OBJET SOCIAL : Acquisition, construction ou prise en location par tous moyens de tous immeubles. DURÉE : 99 années. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au R.C.S. de DIJON désormais compétent à son égard. Le gérant. L2102361

PATIO KIRIEL

Société à responsabilité limitée au capital de 4.000,00 €uros Siège social : 46 avenue Du Drapeau 21000 DIJON 538 039 694 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2021 : Les mandats du cabinet Pricewaterhousecoopers PME Commissaires aux Comptes, commissaire aux comptes titulaire et du cabinet Pricewaterhousecoopers Audit, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration et les seuils de nomination n'étant pas atteints suite à l'application de la loi Pacte, l'assemblée générale a décidé de ne pas les renouveler dans leurs fonctions. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis : La gérance. L2102377

DISSOLUTION

DE SOCIETE

AMARANTE

Société à responsabilité limitée au capital de 30.500 €uros Siège social : 17 avenue Victor Hugo 21000 DIJON 429 487 226 R.C.S. Dijon

Le 31/07/2021 dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, Mme Maria Manuela BARBOSA TEIXEIRA DUFOUR (ESTRADA DE ALVIDE n°489 2755-029 ALCABIDECHÉ - Portugal) nommée liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus et siège de la liquidation au domicile de Mr Jean-Paul DUFOUR (24 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON). L2101019

BELLA

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000,00 €uros Siège social : 48 rue des Godrans 21000 DIJON 538 246 216 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 septembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Véronique DARDAILHON, demeurant 129A, avenue Victor Hugo à DIJON (21000), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social actuel, soit au 129A, avenue Victor Hugo à DIJON (21000). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis : Le Liquidateur. L2102313

«MG DUCS»

SCI capital 200 €uros Siège : 14 place des Ducs de Bourgogne DIJON R.C.S. : Dijon 432 048 379

Aux termes d'un acte ssp du 29/10/2021, il a été décidé la dissolution de la société «MG DUCS» et la nomination en qualité de liquidateur M. GUILARD, dt à DIJON, 7 bd de Brosses.

Siège de liquidation fixé 7 bd de Brosses à DIJON. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au tribunal de commerce de DIJON.

Aux termes du même acte il a été approuvé les comptes de liquidation de la SCI MG DUCS il a été donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et il a été constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au tribunal de commerce DIJON. L2102356

CLOTURE

DE LIQUIDATION

PNEUS SERVICE

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 90.000 €uros Siège social : 17 rue Courcelles Prevoires 21400 CHATILLON SUR SEINE (Côte d'Or) 836 820 092 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale par une décision en date du 27 octobre 2021, après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FEUVRIER, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de DIJON. Pour avis : Le liquidateur. L2102049

BOULANGERIE MARCOUX

Société à responsabilité limitée en liquidation Au capital de 30.000 €uros Siège social : 5 rue Henri Challand 21700 NUITS SAINT GEORGES Siège de liquidation : 7 Route de Dijon 21700 NUITS SAINT GEORGES 483 568 275 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2021 au 7 route de Dijon - 21700 NUITS SAINT GEORGES, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sylvain MARCOUX, demeurant 7 route de Dijon - 21700 NUITS SAINT GEORGES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur. L2102054

Société Civile de Moyens des Docteurs DUFOUR et SILVIN

En liquidation au capital de 1.000 €uros Siège social : 6 rue Paul Bouchard - 21200 BEAUNE 502 385 933 R.C.S. Dijon

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le mercredi 27 octobre à 14h au 6 rue Paul Bouchard - 21200 BEAUNE a approuvé le compte de liquidation, déchargé M. Hugues Dufour, demeurant Le Village de Mavilly - 21190 MAVILLY MANDELLOT, de son mandat de liquidateur, et constaté la clôture de liquidation.

Le compte de liquidation sera déposé au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. L2102333

SARL PLASTI'REGE

Par décision du 30/09/2020, les associés de la société SARL PLASTI'REGE, SARL en liquidation, au capital 7.800 €, siège social : Rue de Bocanon - 21310 MIREBEAU SUR BEZE, R.C.S. DIJON 431 449 206, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : - approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au Liquidateur Madame Sophie VADOT, demeurant 1 rue de Dame Rose - 21310 MIREBEAU SUR BEZE, et déchargé ce dernier de son mandat ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au R.C.S. : DIJON. Pour avis : Le liquidateur. L2102372

AMARANTE

Société à responsabilité limitée au capital de 30.500 €uros Siège social : 17 Avenue Victor Hugo - 21000 DIJON 429 487 226 R.C.S. Dijon

Le 31/07/2021, approbation du compte définitif de liquidation déchargé et quitus de la gestion du liquidateur et clôture de la liquidation. L2101020

POURSUITE D'ACTIVITE

FEF AIR BERG PRODUCTION

Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 €uros Siège social : 58 rue du Fort de la Motte Giron 21000 DIJON 880 863 329 R.C.S. Dijon

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 30 octobre 2021, il résulte que :

- statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, le représentant légal. L2100832

L'ATELIER DU PEINTRE EN DECORS

Société à responsabilité limitée Au capital de 1.000 € Siège social : 9 rue de l'Eglise 21350 SOUSSEY SUR BRIONNE R.C.S. : Dijon 801 882 143

Aux termes d'une AGE du 31/10/2020 la collectivité des associés, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON 801 882 143 Pour avis. L2101529

TYMI

TYMI, société civile immobilière, capital social : 160,00 €, siège social : Rue du Magiot - 21400 MONTILLOT ET COURCELLES, R.C.S DIJON : 441 624 137. Suite à un acte reçu par Maître Isabelle SAINT MARTIN NICOLAUD le 28 juillet 2021 il a été constaté la démission de Madame Isabelle RODRIGUEZ épouse SAMBROTTA et de Monsieur Yves SAMBROTTA de leurs fonctions de gérants à compter du 28 juillet 2021, il ne sera pas pourvu à leur remplacement. Mention R.C.S. DIJON. L2102323

80HG CONSULTING

SAS au capital de 5.000 €uros Siège social : 35 place Saint Michel - 21000 DIJON 843 128 414 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 08/07/21, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis : Le président. L2102371

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

FLUNCH SAS

4 rue de l'Espoir - 59260 LEZENNES. R.C.S. LILLE METROPOLE : 320 772 510. Etablissement secondaire à DIJON : 320 772 510 - 1999 B 90. Activité : Restauration traditionnelle. Jugement du tribunal de commerce de LILLE-MÉTROPOLE en date du 05/11/2021 arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 8 ans. Désigne : la SELARL FHB prise en la personne de Me BOURBOULOUX Helene, 176 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE, et la SELAS M.J.S.PARTNERS représentée par Maître Nicolas SOINNE Commissaire à l'exécution du plan sous le numéro 2021/42. L2102373

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

Messieurs les créanciers de la procédure de L.J de :

LA PLUME (SARL)

8 rue Champeau, Zone Cap Nord - 21850 SAINT APOLLINAIRE, R.C.S. DIJON 445 166 929

Sont avisés du dépôt de l'état de collocation au greffe le 09/11/2021 par Maître SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON, établi conformément aux dispositions de l'article R 643-6 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article R 643-11 du Code de commerce, la contestation de cet état pourra être faite dans un délai de trente jours qui suivra l'insertion à paraître au bulletin officiel des annonces commerciales et civiles (BODACC), par devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON.

Le Greffier.

L2102378

Messieurs les créanciers de la procédure de L.J de :

ENCINAS

HIPPOLYTE ET JOSE

R.C.S. DIJON 340 031 137

Sont avisés du dépôt de l'état de collocation au greffe le 19/10/2021 par Maître SELARL MP ASSOCIES, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON, établi conformément aux dispositions de l'article R 643-6 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article R 643-11 du Code de commerce, la contestation de cet état pourra être faite dans un délai de trente jours qui suivra l'insertion à paraître au bulletin officiel des annonces commerciales et civiles (BODACC), par devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON.

Le Greffier.

L2102379

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Par jugement en date du 02/11/2021, le tribunal de commerce de CUSSET a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

ALLIER BOURGOGNE FRANCHE COMTE FORMATIONS

7 rue de la Grande Fin, Bâtiment le Vermont - 21121 FONTAINE LÈS DIJON, R.C.S. CUSSET : 828 622 886. Etablis. secondaire à DIJON : 2017 B 371.

L2102345

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

CAP SUD FRANCE

85 rue Condorcet - 38090 VAULX MILIEU, R.C.S. VIENNE : 531 757 029. Etablissement secondaire à DIJON : 531 757 029 - 2019 B 1208. Activité : Production centrale photovoltaïque.

Jugement du tribunal de commerce de VIENNE en date du 02/11/2021 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : Selar ALLIANCE MJ, représentée par Maîtres Cédric CUINET et Véronique PEY-HARVEY, 1 rue du Musée - 38200 VIENNE, administrateur judiciaire : SELARL AJ UP, représentée par Maître Eric ETIENNE-MARTIN, 12 rue Louis Braille - 42000 SAINT ETIENNE mission : Assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion SCP ABITBOL & ROUSSELET, représentée par Maître Frédéric ABITBOL, 38 avenue Hoche - 75008 PARIS mission : Assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 12/10/2021.

Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances au liquidateur sus désigné dans les deux mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC.

L2102349

ANNONCES LÉGALES

PENSEZ À PAYER PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE À DISTANCE EN TOUTE SÉCURITÉ

03.80.68.25.55

AVIS

ADMINISTRATIF

COMMUNE DE MAGNY MONTARLOT

Elaboration de la carte communale

Depuis le Mercredi 10 novembre 2021, une enquête publique portant sur l'élaboration de la Carte Communale se déroule à la mairie de Magny-Montarlot, aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'enquête publique sera close le Vendredi 10 décembre 2021 à 17 heures.

Monsieur Jean Bernard PECHINOT, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra en mairie de Magny-Montarlot (26 Grande Rue - 21130 MAGNY-MONTARLOT) :

- Le Samedi 27 novembre 2021 de 9h00 à 12h00 ;

- Le Vendredi 10 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 (Clôture de l'enquête).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique et dématérialisée, est consultable en mairie ou sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2749>

Les observations sur la Carte Communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. le Commissaire Enquêteur, Mairie de Magny-Montarlot - 26 Grande Rue - 21130 MAGNY-MONTARLOT ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2749>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

M. Frank DELOY

Maire de Magny-Montarlot

L2102069

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT

Avis d'enquête publique sur le projet de modification n° 3 du PLU

Par arrêté n°3 du 8 novembre 2021, Monsieur le Maire de SAINT PHILIBERT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Jean-Marie FERREUX en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de SAINT PHILIBERT du lundi 29 novembre 2021 à 9h00 au vendredi 17 décembre 2021 à 17h00.

Par décision du 3 novembre 2021, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n'a pas soumis le projet de modification n° 3 à évaluation environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- En mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi de 15h00 à 18h30 ; mardi de 9h00 à 11h00 ; vendredi de 14h00 à 16h30), au format « papier » et/ou poste informatique ;

- Sur le site internet suivant <https://saintphilibert-21.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- Le mardi 30 novembre 2021, de 9h00 à 12h00, au rez-de-chaussée de la mairie ;

- Le samedi 11 décembre 2021, de 9h00 à 12h00, à la salle du Conseil municipal à l'étage ;

- Le vendredi 17 décembre 2021, de 14h00 à 17h00, au rez-de-chaussée de la mairie.

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre mis à disposition en mairie ;

- Par écrit à M. le Commissaire enquêteur, Mairie de SAINT PHILIBERT, 46 rue de Gevrey - 21220 SAINT PHILIBERT ;

- A l'adresse électronique suivante : mairiesaintphilibert.21@wanadoo.fr

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, les consignes, selon les prescriptions en vigueur, devront être respectées.

Le Maire, Hubert POUILLON.

L2102347



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREFET DE LA COTE D'OR

Installations classées pour la protection de l'environnement

Avis d'enquête publique complémentaire portant sur deux vices de procédure relatifs à la régularisation de l'avis de l'autorité environnementale et des capacités financières de la société pétitionnaire dans le cadre du projet de parc éolien « Val de Vingeanne Est »

Communes de SAINT SEINE SUR VINGEANNE, POUILLY SUR VINGEANNE, MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE (21) RES SAS, siège social : ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet - 84000 AVIGNON.

Par arrêté préfectoral N° 11047 du 14 octobre 2021 sera ouverte une enquête publique complémentaire pour permettre de régulariser deux vices de procédure, l'un relatif à l'avis de l'autorité environnementale émis le 25 mars 2015 dans le cadre de la procédure d'enquête publique et l'autre concernant les capacités financières de la RES SAS (anciennement dénommée EOLES) dont le siège social est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet - 84000 AVIGNON, à réaliser le parc éolien « Val-de-Vingeanne-Est ».

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté modificatif de l'arrêté du 9 décembre 2015, du Préfet de la Côte d'Or, autorisant la société RES SAS (anciennement dénommée EOLES) à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Saint-Seine-sur-Vingeanne, Pouilly-sur-Vingeanne et Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne (21) après régularisation des deux vices de procédure précités.

L'enquête se déroulera du mardi 9 novembre 2021 à 9h00 au mercredi 24 novembre 2021 à 16h00 en mairies de Saint-Seine-sur-Vingeanne, siège de l'enquête, Pouilly-sur-Vingeanne, Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne (21) et Autrey-les-Gray (70).

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à : Monsieur Augustin PESCHE, Chef de Projets Eoliens- RES SAS, tél.: 07.84.28.40.58, mail : augustin.pesche@res-group.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête initial complété dans ses différents éléments et qui comprend notamment l'avis de la Mission Régionale de l'autorité environnementale du 10 août 2021 et la réponse du maître d'ouvrage, sera déposé dans chaque lieu de l'enquête, soit en mairies de Saint-Seine-sur-Vingeanne, siège de l'enquête, Pouilly-sur-Vingeanne, Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne (21) et Autrey-les-Gray (70), où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

Mairie de SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (21) - siège de l'enquête - du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 le vendredi de 16h00 à 18h00 Mairie de POUILLY-SUR-VINGEANNE (21)

le vendredi de 14h00 à 17h00 Mairie de MONTIGNY-MORNAY-VILLENEUVE SUR VINGEANNE (21) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 Mairie d'AUTREY LES GRAY (70) du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 (sauf le mercredi)

le samedi de 8h30 à 11h00 - sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi, dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au mercredi 24 novembre 2021 à 16h00, en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2716>

- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercheur-par-commune-a2370.html>

- sur un poste informatique en mairie de Saint-Seine-sur-Vingeanne (21), siège de l'enquête, (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Saint-Seine-sur-Vingeanne, siège de l'enquête, Pouilly sur Vingeanne, Montigny Mornay Villeneuve sur Vingeanne (21) et Autrey-les-Gray (70) (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au mercredi 24 novembre 2021 à 16h00, en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2716>

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le mercredi

24 novembre 2021 à 16h00 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : enquete-publique-2716@registre-dematerialisee.fr

- Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale à Madame Chantal DUBREUIL, présidente de la commission d'enquête, en mairie de Saint-Seine-sur-Vingeanne, siège de l'enquête, 11 rue Sylviane-Humbert-Bajout - 21610 Saint-Seine-sur-Vingeanne avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le mercredi 24 novembre 2021 à 16h00.

La commission d'enquête, désignée le 11 octobre 2021 par le président du tribunal administratif de Dijon, est composée comme suit :

- Présidente : Madame Chantal DUBREUIL

- Membres titulaires : Madame Josette CHOUET-LEFRANC, Monsieur Gilles GIACOMEL.

Un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous, dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

Mairie de SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (21) - siège de l'enquête - Mardi 09 novembre 2021 de 9h00 à 12h00

Mardi 16 novembre 2021 de 9h00 à 12h00

Mercredi 24 novembre 2021 de 13h00 à 16h00

Mairie de POUILLY-SUR-VINGEANNE (21)

Mardi 09 novembre 2021 de 14h00 à 17h00

Jeudi 18 novembre 2021 de 14h00 à 17h00

Mairie de MONTIGNY-MORNAY-VILLENEUVE SUR VINGEANNE (21)

Vendredi 12 novembre 2021 de 14h00 à 17h00

Jeudi 18 novembre 2021 de 09h00 à 12h00

Mairie d'AUTREY LES GRAY (70)

Vendredi 12 novembre 2021 de 09h00 à 12h00

Mardi 16 novembre 2021 de 14h00 à 17h00

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport complémentaire,

de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à la personne responsable

du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être sans délai tenue à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :

- à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi

- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercheur-par-commune-a2370.html>

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialisee.fr/2716>

LE PREFET

SIGNE Fabien SUDRY

L2101997

COMMUNE DE MOLOY

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération du Conseil Municipal en date du 31 août 2021, la Commune de Moly a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a fixé les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Cette délibération sera affichée en Mairie pendant un mois.

Cette délibération peut être consultée à la Mairie.

L2102370



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREFET DE LA CÔTE D'OR

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance des demandes de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de CHAMBOEUF et VALFORET (21)

Par arrêté préfectoral n° 11008 du 14 octobre 2021 est organisée du 9 novembre 2021 à 14 h 30 au 11 décembre 2021 inclus à 12 h 00, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique relative aux demandes de permis de construire (n° 021 132 20 B0003 et n° 021 178 20 B0002) pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Chamboeuf et Valforêt, d'une puissance de 29,5 MWC, déposées par la SASU Total Energies ;

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'Autorité environnementale (MRAE) sont consultables :

- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Chamboeuf et Valforêt (à Clémencey) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

- sur un registre dématérialisé à l'adresse :

<http://centralephotovoltaïque-chamboeufvalforet.enquetepublique.net>

- sur support papier à la direction départementale des territoires

57 rue de Mulhouse à Dijon - bâtiment A - 1^{er} étage - bureau 104

du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

- sur le site internet de la préfecture, pendant la même durée, à l'adresse suivante :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-projets-photovoltaïques-r2696.html>

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Chamboeuf et Valforêt (à Clémencey).

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le 11 décembre 2021 avant 12 h, par voie postale en mairie de Chamboeuf et Valforêt (à Clémencey), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

centralephotovoltaïque-chamboeufvalforet@enquetepublique.net

L'ensemble des observations et propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête.

<http://centralephotovoltaïque-chamboeufvalforet.enquetepublique.net>

Monsieur Daniel DEMONFAUCON, commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public : en mairie de Chamboeuf ;

- Mardi 16 novembre 2021 de 9 heures à 12 heures

- Mercredi 1^{er} décembre 2021 de 9 heures à 12 heures

- Samedi 11 décembre 2021 de 9 heures à 12 heures

en mairie de Valforêt (à Clémencey) :

- Mardi 9 novembre 2021 de 14 heures 30 à 17 heures 30

- Jeudi 25 novembre 2021 de 9 heures à 12 heures

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés au Chef de Projet de :

TOTAL ENERGIES

M. Alexis MAHIAS

38, rue François Giroud, Jardins de Valmy - 21000 DIJON

tél. : 03 73 45 01 29 - Portable : 06 62 49 16 69

alexis.mahias@totalenergies.com

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (DDT - 57 rue de Mulhouse - 21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Chamboeuf et Valforêt (à Clémencey), à la DDT - 57 rue de Mulhouse - 21 000 DIJON et sur le site : <http://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-projets-photovoltaïques-r2696.html>

La directrice départementale des territoires, Florence LAUBIER

L2102014

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. PION SYLVAIN décédé le 23/03/2011 à DIOU (03) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218040257/CM. L2102310

Exposition. Les photographes Hadnnan Hakoun et Chadli Si-Mohamed proposent une série de photographies prises à Chefchaouen, ville du nord du Maroc.

La culture marocaine se dévoile en clichés



« Extrait d'union » plonge le public dans les rues colorées de la ville de Chefchaouen.

Chenôve
Faire connaître la ville de Chefchaouen, au nord du Maroc, et la culture marocaine au public français. C'est l'objectif de l'exposition « Extrait d'union » qui sera donnée à voir du 22 novembre au 20 décembre au Cèdre à Chenôve dans le cadre de l'édition 2021 du festival « Les Nuits d'Orient ».

C'est pour donner suite au travail mené en partenariat depuis plusieurs années avec la ville de Chefchaouen que les auteurs, Hadnnan Hakoun et Chadli Si-Mohamed, pro-

posent une série de photographies épurées et authentiques présentant notamment des scènes de rue pleine de vie. « *Autant de regards qui invitent à la découverte de la ville et d'une région, peu connue du public français, et de ses patrimoines architecturaux, urbains et naturels* », expose Chadli Si-Mohamed qui promet par ailleurs « *un voyage passionnant dans un univers méconnu, assorti d'un beau message d'espoir* ».

UNE PASSION POUR LA PHOTO TARDIVE

Originaire de Chefchaouen et fils d'un artiste-

peintre, Hadnnan Hakoun s'est découvert une passion pour la photographie il y a seulement quelques années. Diplômé en linguistique, en bibliothéconomie et en sciences de l'éducation, il s'est servi de ses nombreuses recherches à travers les livres et les magazines spécialisés pour parfaire ses réalisations et en faire son métier. Repéré à travers de nombreuses expositions (« Glandeur et des cadences » à Rabat, « Défis et des filles » à Marrakech et « Allégorie d'une ville » au festival Alegria de Chefchaouen), ce passionné

du Maroc place les lumières et les contrastes au cœur de son art.

UNE LONGUE COLLABORATION AVEC « LES NUITS D'ORIENT »

Chadli Si-Mohamed est quant à lui auteur-photographe et enseignant à l'université de Bourgogne. Passionné de photographie il a réalisé de nombreux reportages et a produit plusieurs expositions sur la région du nord du Maroc pour le festival « Les Nuits d'Orient ».

◆ « Extrait d'union », du 22 novembre au 20 décembre, gratuit.

Citoyenneté. Jusqu'au 22 novembre, une exposition au Cèdre à Chenôve aborde les thèmes de la citoyenneté et de l'égalité à travers l'histoire des Jeux Olympiques.

Une expo pour être fair-play

Chenôve
C'est une opportunité pour les élèves et le grand public d'appréhender différemment, par le prisme du sport, certains aspects fondamentaux de l'histoire contemporaine (Guerre froide, décolonisation ou encore nouveaux enjeux internationaux). En effet, l'exposition « Histoire, sport et citoyenneté : des Jeux Olympiques d'Athènes 1896 aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 » qui se tient jusqu'au 22 novembre au Cèdre à Chenôve présente 30 olympiades, 30 portraits de sportifs aux parcours exceptionnels et 30 valeurs. La rencontre entre l'ici et l'ailleurs est au cœur de cette

exposition ayant comme thème transversal la mise en exergue de la longue histoire de la lutte contre les discriminations et celle pour l'égalité et la parité entre les hommes et les femmes.

PROMOUVOIR LES VALEURS CITOYENNES GRÂCE AUX JO

La Caisse d'aide sociale de l'Éducation nationale, plus connue sous l'acronyme de Casden est derrière cette initiative. « *Parce que la Casden est historiquement ancrée dans le monde éducatif, parce que la pratique du sport et l'apprentissage des valeurs citoyennes s'apprennent dès le plus jeune âge, le programme "Histoire, Sport et Citoyenneté (1896-2014)" a été lancé. Il s'agit d'un programme éducatif natio-*

nal inédit, destiné en priorité au monde éducatif et plus largement à toute la Fonction publique, dans le cadre du volet Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 », présentent les organisateurs.

Toujours d'après la Casden, ce programme a pour vocation de renforcer et de développer les valeurs incarnées par les championnes et champions qui ont fait les Jeux depuis 1896. Pour la conception de ce programme, la Casden s'appuie sur le groupe de recherche Achac qui est un collectif international de chercheurs et d'universitaires et sur l'expertise d'un Conseil scientifique d'orientation regroupant une trentaine de personnalités (experts, journalistes, sportifs...).

Pour accompagner l'évènement, de nombreuses actions sont mises en place. À commencer par une conférence intitulée « Diversité, égalité vues à travers les Jeux olympiques et paralympiques » et une visite commentée de l'exposition par Stéphane Kronenberger, Maître de conférences à l'université d'Aix-marseille le 18 novembre à 18 heures. La médaillée d'argent aux Jeux paralympiques de Tokyo 2020, Léa Fernay, sera par ailleurs présente.

◆ Exposition « Histoire, sport et citoyenneté », Le Cèdre, 9 Esplanade de la République, Chenôve. De 13h30 à 18h30 du lundi au vendredi jusqu'au 22 novembre. Gratuit

Innovation

Quand les prototypes sortent des laboratoires à Dijon

En 2020, le réseau Patrimoine scientifique et technique contemporain (Patstec) a présenté sa première exposition au musée des Arts et Métiers de Paris durant laquelle l'ensemble des universités, centres de recherches et institutions ont présenté quelques-uns des prototypes créés dans leurs laboratoires. À cette occasion, l'université de Bourgogne présentait huit prototypes. Les différents partenaires ont décidé d'adapter cette exposition sur leur territoire durant les prochaines années. L'université de Bourgogne est la première à se saisir de cet événement par l'intermédiaire de l'exposition « POP - Prototype Objets Particuliers » qui se déroulera du 15 novembre 2021 au 11 février 2022 à l'athénum de Dijon. Lors de cette exposition régionale, les visiteurs pourront découvrir les prototypes mis au point et conçus dans les universités de Bourgogne et de Franche-Comté au cours des 50 dernières années. En tout, plus d'une vingtaine de prototypes issus d'une quinzaine de domaines scientifiques seront présentés. L'ensemble de ces objets et dispositifs sera dévoilé à travers différents supports : présentation physique, photographies, vidéos, capsules audios.

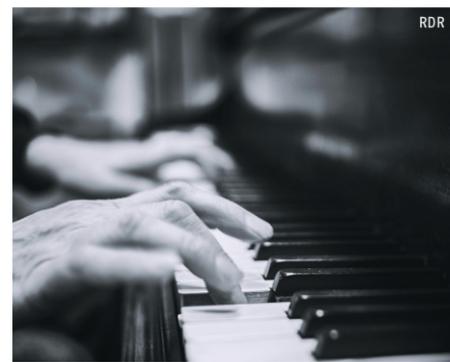
◆ Toutes les informations sur atheneum.u-bourgogne.fr

Musique

Chouette du piano à Dijon

Catherine Namura est une pianiste dijonnaise ayant effectué ses études au conservatoire de Dijon. Elle a ensuite rejoint le Conservatoire de Chalon-sur-Saône où elle a exercé le métier de pianiste accompagnatrice pendant 25 ans tout en conservant une activité de concertiste en récital et musique de chambre dans divers festivals et programmations artistiques. C'est elle qui a lancé le festival « Chouette, du piano ! » dont la première édition a eu lieu en novembre 2019. Après le succès de la première édition, l'évènement musical accueille cette année Nathanaël Guin, concertiste international dans un programme Bizet, Beethoven, Liszt... Il se produira le 27 novembre à 20 heures. Le lendemain, quatre ballades de Chopin et les six moments musicaux de Rachmaninov seront interprétés par Emmanuelle Jeannenez à 11 heures. « *Enfin, pour clore cette deuxième édition, Marie-Annick Nicolas, violoniste virtuose au palmarès éblouissant, donnera un concert (à 17 heures) lequel sera suivi d'une dégustation bourguignonne* », annonce l'organisatrice Catherine Namura. Le rendez-vous est donné au Couvent des Cordeliers à Dijon.

◆ Tarif unique : 22 euros ; pass trois concerts : 50 euros. Renseignements et réservations : chouettedupiano@gmail.com



Sortir...

Carmen Garrido, directrice de recherche à l'Inserm de Dijon, à la tête de l'équipe multidisciplinaire « Protéines de stress et cancer » de la faculté des Sciences de Santé de Dijon et du Centre anticancer Georges François Leclerc (CGFL), a reçu le grand prix de la recherche Ruban rose, pour ses travaux portant sur une solution de dépistage rapide du cancer du sein grâce à une simple prise de sang.

Sous leurs seins, désamorcer la grenade



D'aussi loin qu'elle s'en souvient, Carmen

Garrido a toujours voulu travailler dans la santé. « Petite, je me rêvais un dessein comparable à celui de Marie Curie. Je voulais laisser mon empreinte, faire bouger les lignes », confie celle qui vient de recevoir le grand prix de la recherche Ruban rose pour ses études qui, à terme, devraient permettre de détecter de façon précoce les cancers du sein par le biais d'une simple prise de sang. Quant au choix de l'oncologie, la chercheuse répond : « C'est un mal auquel presque toutes les familles sont confrontées. Le cancer est aujourd'hui une maladie qui fait malheureusement partie de notre quotidien, et bien qu'il soit de mieux en mieux traité, de plus en plus de gens en sont atteints. C'est également dans cette voie que l'apport de la recherche est des plus déterminant, qu'il peut sauver des vies. » Carmen Garrido est née à Seville sous le régime dictatorial de Francisco Franco. Un terreur castrateur qui lui donna des envies d'évasion et suffisamment de courage pour très tôt quitter l'Espagne. Si elle commence ainsi ses études à Madrid, c'est aux États-Unis qu'elle réalisera la plus grande partie de son cursus. « Je suis d'abord partie un an à Los Angeles pour parfaire mon niveau d'anglais, puis j'ai effectué mon master et ma thèse en co-tutelle avec l'Hôpital Ramon y Cajal de Madrid et l'Harvard Medical School de Boston. Enfin, mon stage postdoctoral s'est déroulé à l'université de Californie à San Francisco », développe Carmen Garrido. Ses premiers pas en France se font à l'Institut Pasteur en tant que postdoctorante. Une rencontre amoureuse avec un agriculteur de l'Yonne l'amène, en 1995, à poser ses valises en Bourgogne, où elle est recrutée par l'Inserm de Dijon. « À l'époque, plus d'un de mes amis a voulu me dissuader de quitter Paris, arguant que je ne pourrais pas changer les choses là-bas. J'étais persuadée du contraire, c'est bien à Paris que je risquais d'être noyée dans la multitude des chercheurs de renom... ». Aujourd'hui, directrice de classe exceptionnelle à la tête d'une équipe multidisciplinaire du Centre Inserm UMR1231 « Lipides, nutrition, cancer » à Dijon et au Centre Georges François Leclerc (CGFL), elle confie être « au top de [sa] carrière » et faire ici à Dijon « une recherche de qualité, en association avec Paris, Lyon ou Strasbourg... ». L'équipe d'une cinquantaine de personnes qu'elle a consultée fait interagir des médecins,



La chercheuse dijonnaise Carmen Garrido a reçu le grand prix Ruban rose 2021 (dotation de 200.000 euros). Ce prix récompense médecins, chercheurs ou équipes dont les travaux sont reconnus internationalement. Il soutient un travail de recherche fondamental ou de recherche clinique d'intérêt majeur dans le domaine du cancer du sein ou du cancer en général, à condition que les recherches intéressent directement le cancer du sein. Depuis 2004, plus de 4.180.000 euros ont déjà été récoltés et reversés à plus de 80 chercheurs et soignants.

biologistes, pharmaciens, physiciens, et chimistes autour du fil rouge des protéines dites "de choc thermique" appelées également protéines du stress. « C'est en croisant ainsi les disciplines que nous pouvons le mieux aborder la recherche sous différents

« Quand j'ai choisi la Bourgogne, nombreux ont été ceux qui voulaient me dissuader de quitter Paris et l'Institut Pasteur, arguant que je ne pourrais pas changer les choses là-bas. Moi, j'étais persuadée du contraire ».

prismes, que chacun s'enrichit des connaissances des autres, affirme la chercheuse ajoutant qu'au sein de son équipe, on ne trouve pas que des profils issus d'école doctorante, mais aussi des parcours atypiques, qui ont choisi de briller autrement et qui par leurs expériences para-académiques permettent d'appréhender les choses sous des angles nouveaux ».

Quant aux HSP ou protéines de choc thermique, découvertes en 1962 chez la drosophile (mouche du vinaigre), elles sont essentielles à la survie des cellules lors de stress d'origines

diverses (chimique, physique, métabolique...). Si elles sont ainsi fortement exprimées dans les cellules "normales" en cas d'agressions, elles sont surabondantes dans le cas des cellules cancéreuses, ce qui confère notamment à ces dernières une certaine résistance à la chimiothérapie. Dans la riche famille des HSP, c'est plus particulièrement HSP70 qui est majoritairement produite par les cellules tumorales. HSP70 est à la fois présente à l'intérieur des cellules, mais également - et cela uniquement chez les cellules cancéreuses - expulsées à l'extérieur via les exosomes : des nanovésicules libérées par les cellules dans le sang. « Dès mon arrivée, il y a 25 ans, j'ai observé cette propriété des cellules cancéreuses à produire une grande quantité de HSP70, bien au-delà des cellules "normales". Et si l'un des projets phares de notre groupe a d'abord été de développer des inhibiteurs spécifiques de HSP70, très vite, nous nous sommes dits que cette surexpression d'HSP70 par les cellules tumorales, ainsi que sa présence sur la membrane des exosomes, pouvaient aider à un diagnostic précoce des tumeurs », raconte Carmen Garrido.

UNE SIMPLE PRISE DE SANG

Restait à savoir si les taux d'HSP70 produits par les cellules cancéreuses étaient suffisants pour être détectés et

quantifiés dans le sang. L'équipe a alors ouvert une étude clinique pilote incluant des patients atteints d'un cancer du sein et du poumon, hospitalisés au CGFL et au CHRU de Besançon, afin de déterminer s'il était possible de détecter et quantifier les HSP70-exosomes dans leur sang. Cette dernière a non seulement mis en évidence que « le taux de HSP70-exosomes circulants est augmenté chez les patients atteints d'un cancer à un stade métastatique comparé aux non-métastatiques et aux donneurs sains. Mais également que celui-ci est inversement corrélé à la réponse au

traitement, et, par conséquent, que le suivi du taux de HSP70 dans les exosomes pourrait être utile dans la prédiction de la réponse au traitement ». Par ces avancées notoires, En 2017, Carmen Garrido décrochait déjà le premier prix Ruban rose "avenir", démontrant tout l'intérêt de ces travaux et leur potentiel futur. Ainsi quatre ans plus tard, Ruban rose lui décernait cette fois la plus haute distinction : le grand prix, avec à la clé une dotation de 200.000 euros. « Notre objectif est, à terme, d'obtenir un dépistage précoce du cancer du sein, mais également d'autres cancers, de pouvoir détecter l'apparition possible des métastases et si un patient répond ou pas à sa thérapie anticancéreuse, le tout, juste avec une simple prise de sang, nécessitant le prélèvement de faibles volumes (500 microlitres). Une solution qui limiterait ainsi l'usage, coûteux, contraignants et non sans risque (radiations) des techniques d'imagerie comme le scanner ou la mammographie et qui pourrait être réalisée en ambulatoire par des médecins généralistes », développe la chercheuse. La dotation du prix doit servir à financer une nouvelle étude clinique multicentrique organisée avec la plateforme de recherche translationnelle et de phases précoces du CGFL, en lien avec Berlin, Paris et le CHU de Tours.

1959

Naissance, le 6 juillet à Seville (Espagne).

1995

Intègre l'Inserm de Dijon et prend la tête d'une équipe multidisciplinaire, commune à l'Inserm, la faculté des Sciences de Santé de Dijon et au Centre anticancer Georges François Leclerc (CGFL).

2017

Reçoit le prix Ruban rose "avenir" pour son travail prometteur d'une solution de dépistage du cancer du sein par prise de sang.

2021

Décroche cette fois la plus haute distinction : le grand prix Ruban Rose.

FRÉDÉRIC CHEVALIER